

## DELIBERATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : D24-034

Rapporteur : Eva ARTETA-CRISTIN

Auteur : Tiéphaine LANDRY

Séance du 28/03/2024 – Convocation du 21/03/2024

Liste des délibérations de la séance affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le 05/04/2024

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Séverine DEJOUX

**Présents :**

Eric BELLOT, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Isabelle BOGAS, Kamal DJEMAA, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Claire BLONDEL, Christophe BRUNETTON, Leïla BEN MAHFOUD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Florian JEDYNAK, Eva ARTETA CRISTIN, Roger PEDOJA, Philippe JUSTE, Odile BALTHAZARD, Michel ROULLIAT, Véronique CHIAVAZZA, Alain LABAT, Jérôme JARDIN, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE

**Excusé(e)s ayant remis pouvoir :** Patrick SAILLOT à Gisèle COIN, Yves ARTETA à Véronique CHIAVAZZA

**Absent(e)s / excusé(e)s :** Patrick RACHAS, Nasser MESSAÏ, Thomas MANIKAS

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Pouvoirs	2
Exprimés	26

**Objet :** Approbation du contrat de ville métropolitain 2024-2030 – engagements quartiers 2030

#### EXPOSE DES MOTIFS

Les contrats de ville ont été conclus initialement pour une période de 5 ans (2015-2020), puis prorogés jusqu'au 31 Décembre 2023, date de leur arrivée à échéance. À cet effet, dès juin 2023, a été amorcé un réajustement du cadre de la politique la ville qui prend appui sur le plan « Quartiers 2030 ». Cette réactualisation procède à une reconduction la loi Lamy comme cadre légal de référence de la politique de la ville. Un nouveau Contrat de ville métropolitain pour la période 2024-2030 est ainsi proposé à tous les partenaires de la politique de la ville.

Depuis 2015 l'action de la politique de ville à Neuville et Fontaines-sur-Saône se fait de manière intercommunale. L'application du critère unique de concentration de pauvreté en 2023 a entraîné une nouvelle classification des quartiers de Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône sur lesquels des actions ciblées et concrètes sont menées au titre de la politique de la ville. Cette nouvelle classification aboutit à une sortie de la géographie prioritaire de l'État, mais à un classement par la Métropole de Lyon comme Quartiers Populaires Métropolitains (QPM) :

- À Neuville-sur-Saône, le quartier de la Source et le quartier de l'Écho,
- À Fontaines-sur-Saône, le quartier des Marronniers et le quartier du Nouveau Centre.

De ce fait, les communes de Neuville-sur-Saône et de Fontaines-sur-Saône peuvent être signataires du Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le projet de Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030, joint en annexe.

## DELIBERATION

### **Le Conseil Municipal,**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi de de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- VU le projet de Contrat de ville métropolitain 2024-2030,

**-CONSIDERANT** que le nouveau Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030 renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon,

**-CONSIDERANT** qu'afin de préserver une action préventive et une dynamique partenariale dans certains quartiers fragiles non retenus par la méthode de la géographie prioritaire, la Métropole de Lyon a identifié des « quartiers populaires métropolitains » (QPM),

**-CONSIDERANT** que la ville de Neuville-sur-Saône compte dans cette nouvelle géographie prioritaire le QPM de la Source et le QPM de l'Écho,

**-CONSIDERANT** que le Contrat de Ville « Quartiers 2023 » est conclu pour une durée de 6 ans (2024-2030) avec une clause de revoyure à mi-parcours en 2027, permettant d'établir un bilan des avancées et de déterminer, le cas échéant, de nouvelles orientations.

**-CONSIDERANT** que la gouvernance du Contrat de Ville métropolitain repose notamment sur des comités de pilotage par Commune, copiloté par l'État et le Maire, et l'ensemble des partenaires indiqués dans chaque Convention Locale d'Application,

**-CONSIDERANT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

### **DECIDE :**

- **D'approuver** le contenu du Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030, joint en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030 et à réaliser toute formalité permettant la réalisation du projet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**La Secrétaire,  
Séverine DEJOUX**



Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 02/04/2024

**Le Maire,  
Eric BELLOT**







### Sommaire

- **Edito État / Métropole de Lyon**
- **1. Introduction générale**
  - 1.A Définition de la Politique de la Ville et du Contrat de Ville Métropolitain
  - 1.B Un modèle lyonnais de politique de la Ville
  - 1.C Une nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville
  - 1.D Synthèse du diagnostic Urbalyon – Repères des moyens et des équipes dédiés Politique de la Ville
  - 1.E Retour sur le processus d'élaboration du Contrat de Ville Métropolitain
- **2. Stratégie et modes de faire**
- **3. Gouvernance du Contrat de Ville Métropolitain**
- **4. 6 enjeux pour le Contrat de Ville Métropolitain : objectifs, résultats attendus et engagements partenariaux**
- **5. Les projets de territoire**
- **6. Suivi-évaluation du Contrat de Ville Métropolitain**



### Edito

**Erwan Bernard**  
Président de la Métropole de Lyon

**Renaud PAVRE**  
Vice-Président de la Métropole en charge du logement social et de la Politique de la Ville

Pour les dix-neuf dernières années, les quartiers ont été au cœur de nos préoccupations. Depuis des décennies, notre métropole a pour ambition de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des citoyens et de la population. C'est un engagement collectif pour la période 2024-2030. L'ambition de ce contrat est de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

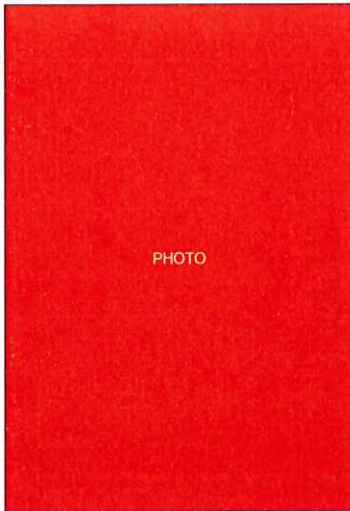
Ce contrat nous engage à travers un nouveau cap. Il s'agit de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

D'un côté, nous nous engageons à garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Enfin, nous nous engageons à garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Le défi est de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

PHOTO



**Fabienne BUCCO**  
Présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Présidente de l'État

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des citoyens et de la population. C'est un engagement collectif pour la période 2024-2030. L'ambition de ce contrat est de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Enfin, nous nous engageons à garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des citoyens et de la population. C'est un engagement collectif pour la période 2024-2030. L'ambition de ce contrat est de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Enfin, nous nous engageons à garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des citoyens et de la population. C'est un engagement collectif pour la période 2024-2030. L'ambition de ce contrat est de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Enfin, nous nous engageons à garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des citoyens et de la population. C'est un engagement collectif pour la période 2024-2030. L'ambition de ce contrat est de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Enfin, nous nous engageons à garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des citoyens et de la population. C'est un engagement collectif pour la période 2024-2030. L'ambition de ce contrat est de garantir à tous les habitants et en particulier les quartiers populaires, l'égalité de territoires. Cette ambition est inscrite dans nos engagements et nos politiques publiques. Mais c'est surtout nos habitants qui nous ont permis de progresser. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous présenter ce rapport qui résume nos engagements et nos politiques publiques.

PHOTO

### 1.A Qu'est-ce la Politique de la Ville ?

La loi « LAMV » du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme étant une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. L'objectif fixé par la loi est d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie.

Qu'est-ce que le Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2023 » ?

Le cadre d'intervention des pouvoirs publics est fixé par le contrat de ville. Il est copiloté à l'échelle intercommunale par la Métropole de Lyon et l'Etat en lien avec les communes. Il mobilise l'ensemble des partenaires concernés : la préfecture, France Travail, la CAF, la CAFM, la CASPAM, l'Education Nationale, l'ARS, la Banque des Territoires, l'ADEME, le Sytral Mobilités, le SYRALIM et les bailleurs sociaux. Le Contrat de Ville Métropolitain a pour objectif de mobiliser prioritairement le droit commun de la Métropole de Lyon et de l'Etat. Le terme « droit commun » renvoie à toutes les politiques publiques et à leur impact dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les engagements formulés dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain cherchent à aller vers toujours plus d'égalité. L'objectif est de mobiliser pleinement le droit commun dans les quartiers et lorsque cela est nécessaire, de dédier des moyens supplémentaires.

Ce document cadre a été construit de manière participative, avec l'ensemble des signataires mais aussi avec la participation des bailleurs sociaux, des habitants et des associations qui agissent au quotidien dans les quartiers Politiques de la Ville.

### HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

#### 1.B Un modèle lyonnais de politique de la ville

Dans l'histoire nationale de la Politique de la ville, Lyon et son agglomération occupent une place à part. Différents événements locaux ont été particulièrement marquants. Dès les années 1970, des mouvements de violence urbaine se sont produits à Villeurbanne, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.

De nouvelles mesures ciblées ont été prises par l'Etat lors des événements ayant eu lieu aux Mingottes à Villeurbanne en 1981, de la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 et lors des émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990. Ces événements à leur suite que le Ministère de la Ville a été créé sur la volonté de François Mitterrand, Président de la République à cette époque. Six points paraissent saillants et sont repris ci-dessous spécifiquement lyonnais en matière de Politique de la Ville sur près de quarante ans.

#### Le portage d'agglomération

En 1969, la Communauté urbaine de Lyon fut parée des 13 actes français qui expérimentent les contrats de ville, mais est le seul à le faire sur une base intercommunale. Le premier contrat de ville d'agglomération voit le jour en 1992, sa préparation a nécessité plus de deux ans. La dynamique impulsée a permis la formation d'un quartier dacteurs institutionnels (Etat, Grand Lyon, communes et bailleurs sociaux) qui agissent, par la suite, d'autres acteurs, notamment autour des questions d'habitat.

#### Des projets « intégrés » conjuguant l'urbain et l'humain

Dans un premier temps, au regard de ses compétences historiques sur l'urbanisme et le logement, le Grand Lyon va intervenir principalement sur les questions urbaines. Néanmoins, à partir de cette entrée structurante par l'urbain, des projets de développement intégrés, non sectoriels, au service d'un projet de territoire global vont se déployer. La gestion sociale et urbaine de proximité constitue cette approche. Développée à partir des années 1990 et 1992 à Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, elle touche à l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à la qualité de la vie urbaine. L'évolution institutionnelle, et le passage en à Métropole a apporté de nouvelles complémentarités notamment dans le champ social, à même de venir renforcer les projets intégrés. Il s'agit là d'une exception nationale.

#### Des équipes opérationnelles dédiées

La Politique de la ville nécessite une ingénierie dédiée : elle va faire émerger de nouvelles missions d'agents de développement et de chefs de projets. Dans les années 80, la communauté urbaine corrobore un mouvement important de qualification de la main d'œuvre communautaire, ainsi que de la création de postes de chefs de projets. Pour la plupart des territoires, les équipes locales animées par un chef de projet sont au cœur d'un mandat qui correspond aux trois principaux paramètres (Métropole de Lyon, Etat, commun). Les agents de développement restent communaux tout en étant rattachés fonctionnellement au chef de projet.

#### Le renouvellement urbain et l'enjeu de la mixité

Le renouvellement urbain a une longue histoire dans l'agglomération lyonnaise. Les premiers projets émergent à Villeurbanne, Bron-Parilly et Villeurbanne au cours des années 70 et 80. Le renouvellement urbain apparaît dans les années 2000 comme une politique structurante dans la volonté de requalifier le logement social entre l'Etat et l'ouest de l'agglomération. L'objectif est de passer de quartiers parfois dégradés à plus de 60% de logements sociaux à des quartiers connectés au centre de l'agglomération avec des fonctions économiques, des équipements et des logements diversifiés. Depuis les années 2000, la transformation urbaine se poursuit en intégrant les enjeux de transition écologique et en renforçant la participation citoyenne (innovation énergétique, pilotage de démolition, végétalisation, déplacement du réseau de transport public, accès des quartiers populaires et concertations citoyennes...).

#### Une attention aux questions culturelles

Le domaine culturel fait objet depuis les années 90 d'interventions, avant de devenir un volet Culture dans le cadre du contrat de ville. Sur le musique, le dance, le graffiti et les arts plastiques ou encore le théâtre, la Politique de la ville a été présente pour soutenir ce qui constitue à l'époque des « cultures émergentes ». La création de la Biennale de la danse, dont la première édition est créée en 1995, fait partie de cette histoire. Mobilisant les quartiers de l'agglomération, cet événement permet, à l'époque, à la Biennale de définir avec des chorégraphes connus et locaux au centre de Lyon. Depuis, la charte de coopération culturelle fait développer les cultures et les publics dans les principaux événements et équipements d'agglomération. Des filières professionnelles et amateurs se diffusent dans la société dans un objectif de reconnaissance culturelle et d'égalité.

#### L'appui de l'agence d'urbanisme Urbayon

La Métropole de Lyon et les communes ont développé depuis près d'une cinquantaine d'années un tissu d'observatoires des quartiers. Le travail est né dans les années 70 avec le comité de recherche études diagnostic auprès des universitaires, chercheurs et bureaux d'études Association Agence d'urbanisme (d'aujourd'hui), financée par la Métropole de Lyon et l'Etat, qui a un système d'observation des quartiers depuis les années 1990 : l'Observatoire paraterrainiel de la cohésion sociale et territoriale, devenu Observatoire des quartiers populaires en 2024.

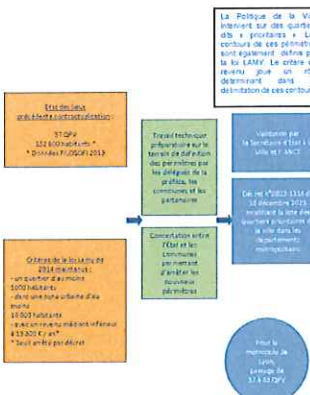
Par ailleurs, les services de l'Etat disposent de systèmes d'observation et de suivi spécifiques qui constituent une base de données fournie sur laquelle les partenaires peuvent s'appuyer.

Cet historique représente une sorte d'archive de la politique de la ville et un patrimoine qui constitue une base de données mobilisée autour du contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2023 ».

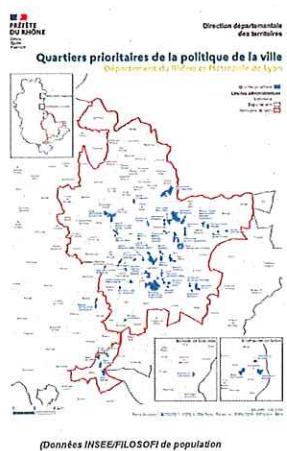
#### 2023 : une nouvelle étape avec les Assises des Quartiers Populaires et les concertations citoyennes de l'Etat

Nouvelles priorités ont émergé du dialogue avec les habitants et les associations : les questions d'égalité et d'accès au droit, de tranquillité, d'attractivité et de bien-être, de transition écologique et de justice sociale. La présence humaine sur le terrain et la prise en compte de la participation des habitants sont au cœur de ces actions nouvelles.

### Mise en place de la nouvelle géographie prioritaire - Méthode -



### 1.C Nouvelle Géographie prioritaire



#### 43 Quartiers Politiques de la Ville sur la Métropole sur 17 communes

- QPV avec périmètres modifiés :
- Bron, Parilly et Terrillon-Chanier
  - Décines - Piémont
  - Décines - Cèdre, Les Planes, Les Venes
  - Grigny - Le Valbon
  - Lyon - Côte sociale/Gerland, Saure, Janin, Gorge de Loup, Saint-Denis
  - Moulin à Vent, Estuaire, Longard-Saint-Denis
  - Oullins-Pierre-Benoite - Huls-Boche
  - Rillieux-La-Paiz - Ville Neuville
  - Saint-Fons - Arènes/Carré/Perrinier et Murgueta-Cloches
  - Saint-Prisat - Bataillon-Emery, Bataillon et Bataillon
  - Vaulx-en-Velin Grande Ile, Terrillon-Chanier
  - Villeurbanne - Coules-Bataillon et Murgueta-Cloches
  - Villeurbanne - Moros-Barbats-Cazard, Tonin, Saint-Jean, Bélaïras-Brosses et Les Buis
- QPV avec périmètres maintenus :
- Lyon - Moréas, Vergin, Mornaz
  - Meyzieu - Les Flandres, Le Maréchal
  - Oullins-Pierre-Benoite - La Salette
  - Saint-Genis-Les-Bains - Les Collonges
  - Vaulx-en-Velin - Sud
- Sortie du classement QPV :
- Neuville-sur-Saône - La Source
- Nouveaux QPV :
- Décines - Berthaudière-Sablons-Cornavert
  - Ecullay - Les Sources-Le Perolier
  - La Mulotière-Oullins-Pierre-Benoite - Le Roué-Cadière
  - Lyon - Laennec
  - Villeurbanne - Les Maronniers, La Borelle, Moréas
  - Vernaison - Le Péronnet
- Au total près de 180 000 habitants (+ 13 %, + 20 000 habitants)





**Les « Quartiers Populaires Métropolitains » 2024-2030, 20 Quartiers concernés sur le territoire**

La géographie prioritaire n'épouse pas la géométrie administrative dans certains secteurs de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, les Quartiers Populaires Métropolitains reconnus par la Métropole de Lyon, se distinguent par une situation géographique variée sur le territoire de la Métropole, dans une logique de proximité. Les périmètres du contrat de Ville métropolitain sont initiés à partir d'une répartition géographique pour les quartiers en matière de droit commun.

Ces quartiers peuvent bénéficier de dispositifs spécifiques de la politique de la Ville de la Métropole de Lyon (en lien avec les Quartiers Métropolitains et le Contrat de Ville métropolitain) et participer aux actions de suivi budgétaire et de gouvernance du Contrat de Ville métropolitain. L'Etat intervient exclusivement par le droit commun.

La situation socio-économique de ces quartiers fera l'objet d'un suivi particulier avec l'appui de l'équipe d'analyse. La CDF contribuera notamment à financer des actions sur ces périmètres.

20 Quartiers Populaires Métropolitains sont comptabilisés. Ils sont répartis sur 15 communes.

Certaines communes de la métropole sont uniquement concernées dans le périmètre des QPM à la Région de Caluire-et-Cureyr, Feyzin, Fontaines-Saint-Amand, Feyzin, Mairie-Neuve-Saône.

Certaines communes de la métropole sont à la fois concernées par la géographie de la Politique de la Ville et de la CDF, à la Région de Caluire-et-Cureyr, Fontaines-Saint-Amand, Lyon, Oullier-Bas, Oullier-Haut, St-Genès, St-Jean, St-Joseph, St-Pierre, St-Sébastien, St-Vincent, St-Exupère, St-François, St-Jacques, St-Jean, St-Joseph, St-Pierre, St-Sébastien, St-Vincent.



**1.D Synthèse du diagnostic Urbalyon**

**1 - Des quartiers essentiels du fonctionnement de la Métropole**

- Une population plus jeune que le reste de la Métropole : 20% de la population en QPM a moins de 17 ans, contre 22% hors QPM.
- Une forte proportion d'habitants à faible revenu : 32% de la population en QPM a un revenu inférieur à 10 000 € par an (contre 25% hors QPM).
- Une population active composée majoritairement d'employés et de cadres : 45% des QPM ont un diplôme inférieur au baccalauréat (contre 35% hors QPM).

**2 - Des quartiers en forte demande de logements**

- Une forte demande de logements : 40% des QPM ont une demande de logement (contre 30% hors QPM).
- Une forte demande de logements sociaux : 40% des QPM ont une demande de logement social (contre 30% hors QPM).
- Une forte demande de logements à loyer modéré : 40% des QPM ont une demande de logement à loyer modéré (contre 30% hors QPM).

**3 - Un enjeu de justice sociale en lien avec la géographie de la Métropole**

- La présence de logements sociaux en forte demande : 40% des QPM ont une demande de logement social (contre 30% hors QPM).
- La présence de logements sociaux en forte demande : 40% des QPM ont une demande de logement social (contre 30% hors QPM).
- La présence de logements sociaux en forte demande : 40% des QPM ont une demande de logement social (contre 30% hors QPM).

**1 - Les jeunes et les personnes âgées**

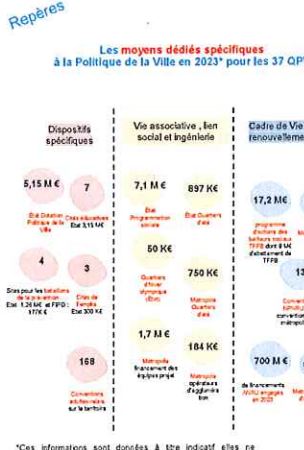
- Les jeunes représentent 20% de la population des quartiers prioritaires (contre 22% hors QPM).
- Les personnes âgées représentent 15% de la population des quartiers prioritaires (contre 12% hors QPM).

**2 - Les diplômés en lien avec la géographie de la Métropole**

- Les diplômés représentent 35% de la population des quartiers prioritaires (contre 45% hors QPM).
- Les diplômés représentent 35% de la population des quartiers prioritaires (contre 45% hors QPM).

**3 - Les familles monoparentales**

- Les familles monoparentales représentent 10% de la population des quartiers prioritaires (contre 8% hors QPM).
- Les familles monoparentales représentent 10% de la population des quartiers prioritaires (contre 8% hors QPM).



**Les équipes dédiées**

Placés sous l'autorité de la Sous-Préfecture en charge de la politique de la ville, les délégués de la Préfecture assurent la présence de l'Etat au sein des équipes dédiées de la politique de la ville. En tant qu'interlocuteurs de proximité des partenaires locaux ( élus, équipes projet, acteurs associatifs, habitants, etc.), ils ont pour mission d'expliquer et de rendre plus lisibles l'action de l'Etat, tout en assurant qu'elle réponde aux enjeux propres à chaque territoire d'intervention.

Plus concrètement, les délégués de la Préfecture suivent la mise en œuvre des contrats de ville, apportent leur expertise sur la programmation des actions et des dispositifs relevant de la politique de la ville, participent à leur coordination et les évaluent. Ils veillent également à la bonne application des politiques de droit commun.

Ils travaillent, enfin, en collaboration avec leurs homologues dans le département, pour garantir une harmonisation de l'action de l'Etat au sein du périmètre de la géographie prioritaire. 8 délégués de la Préfecture sont nommés sur le territoire métropolitain à la date de signature de ce contrat.

**Les Equipes Projet Politique de la Ville**

Les équipes projet politique de la ville sont co-mandatées par la Métropole, l'Etat et les communes pour assurer la mise en œuvre des concertations locales d'application du Contrat de Ville Métropolitain et des conventions de ville du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU).

Elles assurent l'animation du partenariat local entre les collectivités, les partenaires, les bailleurs, les acteurs associatifs et les habitants du territoire. Elles organisent les démarches de concertation et de co-construction avec les habitants et veillent à leur prise en compte dans la conduite du projet de territoire.

**Engagements Quartiers 2030 : Des engagements en lien avec d'autres stratégies métropolitaines et nationales**

Afin de coordonner les interventions publiques au bénéfice des publics concernés à des échelles systémiques, le contrat de ville, à l'instar des autres contrats budgétaires de la géographie sociale, garantit à ses bénéficiaires une logique de parcours. A ce titre, les engagements de ces contrats et porteurs de ces outils déployés sur le territoire de la métropole de Lyon s'engagent, chacun selon ses modalités et ses modalités d'activation, à venir à l'appui complémentaire et une articulation efficace avec la Politique de la Ville Engagements Quartiers 2030.



**1. Sur les politiques sociales**

Le Projet Métropolitain des Solidarités donne le cap à l'ensemble des politiques sociales de la Métropole. Il définit des priorités avec le Contrat de Ville Métropolitain sur la base d'une évaluation du besoin de la ville, la jeunesse ou la protection de l'enfance.

La stratégie de relance et de protection de l'enfance fait l'objet d'une contractualisation depuis 2021 entre l'Etat et la Métropole de Lyon et vise à agir plus précisément possible, prévenir le parcours des enfants, protéger et prévenir la rupture, donner aux enfants les moyens d'être et grandir dans de bonnes conditions de vie et de santé. A la date de signature du contrat de ville, les modalités de déploiement de la poursuite de cette contractualisation sont en cours de définition.

Le Plan des Solidarités et France Travail partage l'ambition de réduire le retard à l'emploi de la ville qui persiste et qui suscite une préoccupation croissante qui est un enjeu de développement durable à la fois de la ville et de la métropole de Lyon. Les modalités de déploiement de la poursuite de cette contractualisation sont en cours de définition.

Les actions relatives au champ des solidarités se déploient à partir de la politique 2021-2027 autour de 3 axes : la protection de la jeunesse et de la famille, la lutte contre les inégalités de l'enfance, la lutte contre les grands parcours de l'exclusion sociale. La transition écologique est définie.

Les actions relatives à l'éducation et à l'emploi, dans le cadre de France Travail, sont conduites pour l'année 2024 et visent notamment à renforcer les parcours des bénéficiaires des actions de formation.

**Le Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi représente la suite de notre Métropole pour concilier insertion professionnelle et insertion sociale. Il porte des actions prioritaires stratégiques dans les territoires en Politique de la Ville comme, l'intervention coordonnée des acteurs de l'éducation et de l'emploi ou agir sur les effets de la géographie de la ville.**

**2. Sur les politiques de l'habitat et du cadre de vie**

Le Plan Logement Hébergement d'Accompagnement et d'Inclusion (PLAHI) est un dispositif de la Métropole de Lyon (PLAHI) 2025-2027 soutient les engagements de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour l'accès à un logement et à l'habitat social en matière de logement. Le plan prévoit par ailleurs la protection des espaces et de maintien dans le logement que dans le territoire des quartiers prioritaires de la ville et de développement durable, lesquels sont confortés à l'appui des actions de la CDF.

En partenariat avec l'ANRU, la Métropole de Lyon a lancé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour améliorer le cadre de vie des quartiers à la ville, de réduire de la mixité sociale et fonctionnelle, de leur donner une attractivité urbaine, à la fois de la ville et de la métropole de Lyon, et de leur donner une attractivité urbaine. Le plan prévoit par ailleurs la protection des espaces et de maintien dans le logement que dans le territoire des quartiers prioritaires de la ville et de développement durable, lesquels sont confortés à l'appui des actions de la CDF.

**3. Sur les politiques d'accompagnement à la transformation**

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), prochainement contrat de relance pour la transition écologique, constitue le cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années de la mise en œuvre de la transition de la planification écologique. Une fois en place, le CRTE permettra de mettre en œuvre des actions de relance et de soutien, en lien avec l'ensemble des collectivités concernées. Ce plan devra être mis en œuvre en lien avec les Quartiers Populaires de la Ville pour améliorer l'offre en transports en commun et l'équipement en modes actifs.

Le Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience se fonde sur un partenariat avec les associations pour la réalisation de projets pédagogiques sur les thèmes clés de la transition écologique et sociale. Il vise à accompagner les projets de la politique publique de la Métropole de Lyon dans une démarche de cohérence, apporter un soutien privilégié à des structures associatives et à une démarche d'accompagnement, organiser les projets pédagogiques en direction des enfants (publics scolaires : collège, lycée, etc.), cycle 3 (collège) et des adultes (CMI et CMI) pour les accompagner et les sensibiliser à la transition.

Une action spécifique est portée sur les projets de la ville qui sont répartis sur le territoire de la Métropole de Lyon.

\*Ces informations sont données à titre indicatif elles ne concernent que l'exercice budgétaire 2023 ainsi que le précédent exercice de la géographie prioritaire et ne préjugent pas des futurs montants alloués annuellement par l'Etat et la Métropole de Lyon.

### 1.E Étapes d'élaboration du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

- 2022 **évaluation** du Contrat de Ville 2015-2022 sur les volets insertion et éducation
- 2023 **(juin-avril)** Organisation des Assises des Quartiers Populaires par la Métropole de Lyon, 1000 participants sur 8 ateliers thématiques, 600 participants à la Grande Journée
- 2023 **(mars-juillet)** Une quarantaine de concertations citoyennes pilotées par les délégués de la parole
- 2023 **(juillet)** Comité de Pilotage pour lancer le travail d'élaboration du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »
- 2023 **(septembre)** Rencontre avec les directions de la Métropole de Lyon et les partenaires signataires de l'Etat (Pôle Emploi, CAF, Education Nationale, MJC, France Travail...)
- 2023 **(novembre-décembre)** Groupes de Travail entre signataires pour formaliser les engagements prioritaires
- 2024 **(janvier)** Rencontres avec les habitants et les associations afin de recueillir la première maquette du Contrat de Ville
- 2024 **(février)** Comité de Pilotage partenarial pour partager la première version du document
- 2024 **(mars)** 2<sup>ème</sup> rencontre avec les habitants pour travailler la participation des habitants à la gouvernance et au suivi du Contrat de Ville Métropolitain
- 2024 **(mars)** Comité de Pilotage final du Contrat de Ville Métropolitain
- 2024 **(avril)** signature du Contrat de Ville Métropolitain

### 2. STRATÉGIE ET MODES DE FAIRE

#### Une ambition : Mobiliser toutes les politiques publiques pour rendre vivre l'égalité

Il s'agit dans le cadre du nouveau Contrat de Ville Métropolitain de poursuivre les efforts pour garantir les droits de tous les citoyens et le mise en œuvre des politiques publiques de droit commun. Cela implique de mobiliser les directions de chaque partenaire pour intégrer les spécificités des quartiers populaires et déterminer des modalités adaptées d'intervention. Les crédits « Politique de la ville » doivent être considérés comme additionnels au droit commun et non pas comme des moyens de substitution à d'autres politiques publiques.

#### Une Volonté : Renforcer la présence humaine dans les quartiers

Anشطة est un projet d'avenir et de vivre les moyens d'être présents dans les quartiers, rendre visible les actions menées sur les territoires en Politique de la Ville, ancrer le lien avec les habitants dans les quartiers avec des interventions de qualité, animées par des acteurs et accompagnées par les habitants eux-mêmes.

#### LES MODES DE FAIRE

##### Agir avec les habitants et les associations

L'association des habitants est un principe fondamental de la politique de la ville. A ce titre la participation citoyenne doit être prise en compte, par des moyens divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets...) en engageant sur les dimensions des enjeux, et de leur au long de la vie du contrat de ville. Il s'agit aussi de valoriser les habitants comme acteurs et contributeurs des actions. Agir avec eux, c'est aussi faciliter le travail des associations, activer au quotidien de leur réseau et permettre à partir d'entre eux, des travaux des politiques publiques.

##### Expérimenter et essayer les méthodes

Cela consiste à tester des approches différentes, innovantes, quand le droit commun ne répond pas aux problématiques rencontrées. Il faut se donner le droit d'expérimenter les engagements pour mieux avancer, savoir protéger l'expérimentation en cas de succès et affiner les bonnes pratiques dans le droit commun.

#### Faciliter la coordination entre les partenaires

Les domaines de la politique de la ville sont nombreux, les partenaires et acteurs y contribuent de multiples et diversifiés, au-delà des données territoriales et urbaines. Cette raison pour laquelle la coordination entre les partenaires est essentielle. Celle-ci permet également d'améliorer l'impact de la politique de la ville, de donner de la visibilité à l'action de tous et culture commune. Contribuer à l'interconnaissance des acteurs, la coordination entre les partenaires constitue une clé de succès de la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

#### AGIR POUR TOUS LES HABITANTS

#### Une vigilance renforcée sur des publics particulièrement vulnérables des QPV

L'approche de la politique de la ville est territoriale, elle se met en œuvre sur les quartiers prioritaires (QPV) et s'adresse à tous les habitants et tous les habitants de ces quartiers.

Depuis, nombreux des données démographiques et socio-économiques des zones prioritaires à suivre notamment pour identifier l'action publique sur certains publics ou certains situations. Le diagnostic du Contrat de Ville a montré les vulnérabilités et les besoins spécifiques des publics comme les personnes âgées isolées, les jeunes, les familles monoparentales, les femmes et les personnes souffrant de handicap.

Les partenaires du Contrat de Ville Métropolitain s'accrochent sur l'effort particulier à apporter à ces publics dans la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun et de la politique de la ville. Plusieurs engagements concernent directement les publics dans la volonté de les soutenir ou de mieux les accompagner. La réussite d'actions de soutien et d'accompagnement qualitatif sur les publics vulnérables nécessite effectivement à ces publics d'être guidés par le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville Métropolitain et permettre d'améliorer la connaissance de ces publics.

### 3. MODALITÉS DE GOUVERNANCE

**Le comité de pilotage pilotage :**

**Quartier :** Instance de suivi et de concertation pour les actions et initiatives des habitants/associations et partenaires. Il est présidé par le représentant du Maire du Quartier Populaire (MJC).

**Le pilotage partenarial :**

- Des réunions régulières entre le Maire (chef de file) et les partenaires de la politique de la ville et les habitants.
- Un comité de pilotage national et un comité de pilotage régional.
- Des comités de pilotage départementaux, locaux et régionaux.

**Participation des habitants et des associations :**

- 1 table d'écoute d'initiatives citoyennes (habitants/associations) pour porter la voix des habitants et des associations devant les instances de la Métropole.
- Des réunions, ateliers et ateliers thématiques (COPV, conseils citoyens, tables de quartier, maisons de projets, ateliers de concertation, ateliers de concertation, ateliers de concertation...)

**Nous habitons le Contrat de Ville Métropolitain :**

- Un conseil des habitants, des associations, des citoyens et des élus de la Métropole de Lyon et des partenaires signataires du Contrat de Ville Métropolitain.
- Un conseil des habitants, des associations, des citoyens et des élus de la Métropole de Lyon et des partenaires signataires du Contrat de Ville Métropolitain.

**MÉTROPOLITAIN GRAND LYON**

**PRÉFÈTE DU RHÔNE**

### 4. SIX ENJEUX POUR LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN

Le Contrat de Ville Métropolitain - Engagements Quartiers 2030 est structuré sous la forme d'enjeux afin de créer les sujets et les engagements.

Pour chaque enjeu vous retrouverez :

- Des contrats et visibilité** : Des contrats et visibilité sous la direction de l'Agence d'urbanisme et d'études urbaines et des services des Affaires des Quartiers Populaires ou des collectivités adhérentes impliqués dans le projet de contrat de ville.
- Des objectifs opérationnels - Des résultats attendus - Des engagements des partenaires** : Cette structuration permet de mettre en avant les engagements et actions prioritaires par rapport à des résultats attendus et des objectifs opérationnels définis.
- Les points de vue des habitants et des associations** : Le mandat du Contrat de Ville a été l'objet d'une présentation aux habitants et associations. Afin d'être le plus en phase avec les besoins et attentes territoriales, le suivi et l'évaluation de l'impact des actions et initiatives ont été effectués. La prise en compte de ces données dans le document sert d'éléments de suivi et de suivi de leur mise en œuvre dans le document. L'ensemble des données est disponible sur le site de la Métropole de Lyon et sera mis à jour de manière régulière.

Les communes adhérentes de la politique de la ville. Les engagements présentés ci-dessus concernent la volonté des communes de la métropole de Lyon, les partenaires locaux impliqués dans le projet de contrat de ville, les habitants et associations impliqués dans le projet de contrat de ville.

**ENJEU 1** Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours. Favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole.

**ENJEU 2** Des quartiers plus vivants, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité.

**ENJEU 3** Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser.

**ENJEU 4** Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes.

**ENJEU 5** De chez soi jusqu'à cœur des quartiers : favorisons un environnement où il fait bien vivre.

**ENJEU 6** Environnement, bien-être individuel et collectif : favorisons l'immersion de tous les habitants de la ville.



**ENJEU 1**

**ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES**

**Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole**

**VISUEL**

**LES CONSTATS**

- 1/3 des personnes âgées ne demandent pas le revenu de solidarité active et un foyer sur cinq est en situation de non-recours pénalisé (données nationales - Étude sur le non-recours à RSA - GRESES-Février 2023)
- À l'échelle nationale, 75 % des habitants des QPV ont un ordinateur contre 83 % hors QPV, 37 % maîtrisent une non-maîtrise du smartphone contre 24 % hors QPV (enquête sur les usages du numérique menée au niveau national - 2019)
- Facilité Lyon : 35 % des sondés déclarent des difficultés d'accès aux droits (étude de la ville de Lyon et du CCAS - Océnor - Lyon 7 463)
- En 2022, à l'échelle nationale, entre 25% et 42 % des salariés algériens après une fin de contrat ne réalisent pas leurs droits au chômage (jeunes - DANES - Document d'Étude N°263)

**PAROLES D'HABITANTS\***

- « On appelle et on tombe sur un répondant »
- « Nous voulons une égalité réelle, être considérés et traités comme tous le monde »
- « Je n'ai jamais trouvé de réponses à mes questions, c'est un parcours du combattant »
- « Est-ce un choix politique que tout le monde ne parvienne pas à ses droits ? »
- « Certains habitants s'inscrivent pas ou plus dans des démarches d'accès aux droits par méconnaissance des dispositifs, par peur d'être stigmatisés, par leur situation de grand isolé ou après avoir reçu plusieurs refus de la part de l'administration ».

\* Vingt-huit lieux des Acteurs (printemps 2023) et des concertations citoyennes (fév 2024)

**ENJEU 1**

**A. Valoriser les lieux d'accueils et former les acteurs**

**Des lieux plus accueillants et accessibles en proximité**

- Élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits avec un focus sur les QPV et une étude des temps d'accès des habitants des QPV aux MDPUL (Métropole)
- Mieux faire connaître les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) comme lieu d'accueil incontournable des habitants (Métropole)
- Consolider le Réseau France Services dans les QPV de la Métropole par des financements complémentaires pour les espaces habituels existants (Etat)
- Maintenir les points d'accueil retraite présents sur les communes avec un QPV (CARISAT)
- Soutenir des tiers-lieux numériques dans les centres sociaux et collèges en QPV (Métropole)
- Appuyer les structures d'animation de la Vie sociale (AVS) comme lieu relais pour orienter les publics vers les institutions afin d'accéder à leurs droits (CAF)

**Du personnel formé, des ayants droits considérés**

- Financer le réseau des conseillers numériques et son animation (Etat, Métropole)
- Garantir la formation des conseillers numériques et des aidants numériques (Etat, Métropole)
- Développer la formation et la formation des professionnels aux outils numériques qui favorisent l'accès aux droits : téléconseils, Métropole pour l'emploi, portail Réussir, portail CAF et France Travail (Métropole)
- Accompagner la professionnalisation des adultes relais (Etat)
- Faire connaître les formations ouvertes aux professionnels médicaux et sociaux (GREPS)
- Ouvrir les Webinaires et séminaires de la Métropole ou de la CAF aux partenaires locaux (centres sociaux, associations...) pour croiser les approches (Métropole, CAF)
- Développer des temps d'échanges professionnels/associations sur les sujets complexes comme la MDPH dans des lieux de proximité (Métropole)

**B. Simplifier l'accès aux droits et aux services et renforcer les démarches « d'aller vers »**

**Une simplification « en amont » et de l'inclusion numérique**

- Actualiser les droits CAF avril 2020, dans le cadre des développements nationaux engagés (CAF)
- Poursuivre les démarches "proactives" d'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA (CPAM) en partenariat avec la CAF)
- Poursuivre l'accompagnement des personnes vers l'ouverture des droits ou la refaçon des aides, à partir des dijonnettes transmises par l'ensemble des partenaires (CCAS, associations...) (CPAM)
- Soutenir l'engagement d'animation par les membres de Réussir en QPV (Métropole)
- Expérimenter dans les QPV les nouvelles services numériques (application mais aussi assistance numérique téléphonique, dons de matériel aux plus précaires) (Métropole)

**Des démarches "d'aller-vers" coordonnées et de lutte contre le non-recours**

- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour faciliter l'accès aux droits en santé (ARS)
- Renforcer le réseau des partenaires faisant de l'accès aux droits sur les QPV et soutenir des actions partenariales (MDML, CAF, centres sociaux, associations de terrain...)
- Participer à des démarches d'aller vers en lien avec des partenaires (CPAM, Etat)
- Appuyer les actions Supadéram en QPV (Métropole)
- Développer des temps d'échanges pour les élus (dans les écoles, dans les centres sociaux) entre professionnels et associations sur les sujets complexes comme la MDPH
- Poursuivre les 3 expérimentations Territoires Sans Non-Recours comprenant des QPV (Val-Ar-en-Vallée, Ville de Lyon, Venissieux) (Etat, Métropole)

**ENJEU 1**

**C. Des acteurs plus fortement sensibilisés aux discriminations et à l'égalité**

**Des acteurs outillés et des pratiques en évolution**

- Mettre en place un baromètre des discriminations dans les territoires permettant de mesurer régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services (Etat)
- Déployer une politique de training pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche ou au logement (Etat)
- Assurer le déploiement du plan de lutte contre les discriminations dans l'emploi impulsé par la Métropole (Métropole)
- Renforcer l'expertise de la MIRE en matière de lutte contre les discriminations, dans le cadre de ses liens avec les entreprises, les employeurs et les outils dédiés (Etat, Métropole)
- Diffuser les méthodes mises en place en matière d'égalité et de non-discrimination sur certains territoires (Métropole, Etat)
- Réaliser un état des lieux sur les ressources en matière d'accès au droit et d'accompagnement des personnes victimes de discriminations dans l'emploi en lien avec le Défi des Droits, l'Etat, les communes et les associations spécialisées (Métropole)

**VISUEL**

**Le point de vue des habitants et des associations**

**A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville**

- Cartographier l'ensemble des services publics afin de simplifier l'information auprès des habitants
- Améliorer l'accèsibilité et la proximité des services publics d'accès aux droits dans les QPV
- Identifier plus précisément les insuffisances du droit commun en matière d'accès aux droits et renforcer l'engagement des partenaires pour y répondre
- Informez les aidants des personnes en situation de handicap, mais aussi les aidants numériques

**Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires**

- Améliorer les horaires d'ouverture (à partir des horaires des services publics et des lieux d'accès aux droits)
- Mettre en place un interlocuteur unique pour chaque bénéficiaire ou ayant droit
- Soutenir et valoriser les emplois d'aidants souvent peu reconnus et payés

**ENJEU 2**

**MÉDIATION, PREVENTION, TRANQUILLITÉ**

**Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité**

**VISUEL**

**LES CONSTATS**

- Les préoccupations des habitants des QPV par rapport aux habitants des autres quartiers sont la délinquance (55 % contre 23 %), le bruit (50 % contre 27%), l'environnement dégradé, mal entretenu ou sale (48 % contre 20 %)  
Source : rapport 2019 QPV - Bien-être dans les quartiers prioritaires - en lien avec le CSQI 2021-174
- Un sentiment d'insécurité documenté dans une enquête menée au niveau national (Guide sur la sécurité dans la politique de la ville à l'attention des élus et des acteurs locaux, ANCT, mai 2021)
  - 1/3 des habitants constatent la présence de personnes hostiles aux abords de leur domicile (13% à l'échelle) 1/3 ont été inquiétés au cours des 12 derniers mois par des groupes d'étrangers à leur domicile (13% à l'échelle) plus de la moitié estime que leur quartier est concerné par des pratiques (13% à l'échelle) 1/3 ont été inquiétés au cours des 12 derniers mois par des groupes d'étrangers à leur domicile (13% à l'échelle)

**PAROLES D'HABITANTS\***

- « En journée, c'est calme, à partir de 17h il y a les familles, à partir de 20h les rotors et la nuit on n'est pas bien »
- « Les rues sont dangereuses, beaucoup d'insécurité routière »
- « Il faut mettre en place des médiateurs »
- « Ce qui m'inquiète, c'est la tranquillité de nuit »
- « On a beaucoup de présence humaine sur nos quartiers »
- « Il faut restaurer le lien de confiance entre les institutions et la population, notamment la police »

\* Vingt-huit lieux des Acteurs (printemps 2023) et des concertations citoyennes (fév 2024)

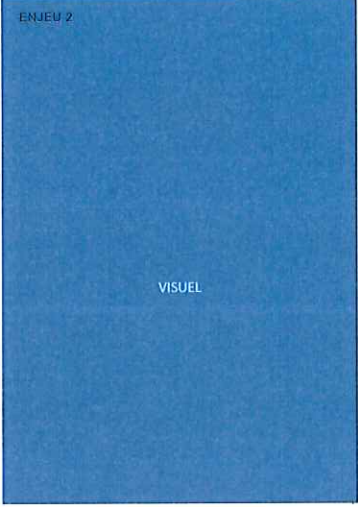


## ENJEU 2 A. Retrouver un climat de confiance et de sécurité dans les QPV

- Tranquillité et sécurité**
- Augmenter la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité quotidienne (souhaité et ci 2020) dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur (Etat)
  - Intégrer la lutte contre le trafic de stupéfiants grâce à l'Office anti-stupéfiants (OFAS) au niveau national et à la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) au niveau départemental. Rechercher les moyens d'englober et occuper le terrain grâce aux opérations « Places nettes » à forte dimension partenariale (Etat)
  - Favoriser l'approchement police-population par le soutien à la mise en place d'actions sur l'espace public, la réhabilitation et l'amélioration de l'habitat des délégués à la condition police-population et en développant la mission opérationnelle de la Police Nationale et la Gendarmerie (Etat)
  - Co-financer des actions de prévention de la délinquance en particulier dans les QPV (Etat)
  - Maîtriser le dispositif patrimonial de tranquillité (Etat, Métropole, ba lieux)
  - Soutenir et garantir la présence d'actions d'intervention sociale en commissariat et gendarmerie, spécialisés dans le traitement de violence intrafamiliales (Etat)
  - Promouvoir le dispositif de gestion particulière assermentés, en accord avec le Préfet (Ba lieux)
  - Accompagner les communes qui ne sont pas encore dotées d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSDP), vers sa mise en place (Etat)
- Des espaces communs apaisés et partagés par toutes et tous**
- Développer des actions d'attribution du cadre de vie dans le cadre de la GSDP et de l'établissement de la TPEB (nouvelle convention GSDP-TPEB 2023-2030) Métropole, Etat, ba lieux)
  - Capitaliser les bonnes pratiques du réseau d'acteurs de la Gestion Sociale et Urbaine de Picardie (Métropole, Etat, ba lieux)
  - Renforcer les démarches de concertation des projets d'aménagement avec les habitants et reconnaître les jeunes (Métropole et ba lieux)
  - Développer des approches plus équitables des aménagements notamment pour favoriser l'appropriation par les femmes (Métropole)
  - Généraliser l'approche en matière de prévention situationnelle dans les aménagements d'espaces publics ou des parties communes (Bibliothèque, espaces extérieurs) (Métropole, Etat, ba lieux)
  - Prendre en compte la charte des espaces publics pour des aménagements durables dans les éco-quartiers et éco-logiques (Métropole, Etat, ba lieux)
  - Travailler avec les ba lieux sur les espaces extérieurs du parc social et en évaluer les modalités de financement (Métropole)
  - Développer des outils pour animer et revitaliser les places d'immeubles (Ba lieux, Métropole)
  - Construire des stratégies partenariales et concertées avec les habitants pour lutter contre les nuisances (bruits de la circulation, etc) (Métropole, ba lieux, communes)
  - Améliorer la sécurité sociale en amont dans la stratégie métropolitaine « En Vie Demain » (avec l'objectif de tendre vers zéro tuberculose et décès grave à l'horizon 2050) (Métropole)

## B. Renforcer la présence humaine auprès des habitants et des jeunes

- Une médiation sociale renforcée**
- Renforcer la présence des médiateurs sociaux dans les QPV, tout en poursuivant leur valorisation, leur professionnalisation et leur mise en réseau au sein du tissu local (Etat)
  - Conforter la médiation dans les territoires en commun, prioritairement ceux des quartiers QPV (Gestes Médiation et médiateurs)
  - Mettre en place des modalités de coordination médiation-prévention en cohérence avec la gouvernance de la prévention spécialisée à l'échelle métropolitaine et territoriale (Métropole, Etat, ba lieux)
  - Expérimenter un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV (Métropole)
  - Appuyer les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'allers-vers les jeunes en "quartier école" sur les QPV ou via le numérique (Etat, CAF)
- Une prévention spécialisée au plus près des territoires**
- Développer l'intervention d'équipes de prévention précoce dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP (Métropole)
  - Adapter l'intervention de la prévention spécialisée en prenant en compte les QPV (Métropole)
  - Promouvoir le partage de cultures professionnelles entre acteurs de la tranquillité, de la prévention, de la médiation, de la sécurité, en lien avec les CLSDP (Etat, ba lieux, Métropole)
  - Fournir, développer les chartes jeunes et autres dispositifs d'insertion tout en anticipant les besoins des jeunes et leurs attentes (Métropole, ba lieux)
  - Co-financer des actions de lutte contre les drogues et les conduites addictives en priorisant les QPV (Etat)
  - Accompagner les initiatives d'éducation populaire dans leurs démarches d'éducation au médias et à l'information et dans la promotion des valeurs de la République en associant les habitants et les jeunes (Etat, CAF)



## Le point de vue des habitants et des associations

- A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville**
- Rendre les habitants acteurs du quartier pour participer à l'appariement
  - Coordonner à priori les initiatives (forums dans les associations, les collectifs etc.) et associer la mixité sociale dans la quinzaine
  - Impliquer les associations de commerçants dans une dynamique de territoire et sur les sujets de tranquillité
  - Valoriser les parcours de vie de jeunes à des témoignages et des parages de jeunes qui sont tous de la délinquance
  - Identifier des habitants ressources qui participent aux groupes de travail avec les ba lieux et les institutions pour déconstruire les conflits
  - Développer le dialogue entre les médiateurs sociaux et les forces de l'ordre
  - Aménager des espaces publics plus ouverts, avec plus de visibilité et de luminosité (écurie les haies hautes, accroche l'éclairage public par exemple)
  - Favoriser une occupation de l'espace public par tous : les habitants, les acteurs de la sécurité, les familles, les jeunes
  - Mener des actions de prévention dans les écoles notamment sur les thématiques de l'addiction
  - Prévoir des équipements pour les jeunes de type « maison de quartier », pour éviter que les jeunes soient dehors
- Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires**
- Développer une « fonction sociale » au force de sécurité. La police pourrait être présente aux fêtes de quartier, aux tournées de nuit, sur les bancs publics RSA en QPV (Métropole)
  - Accorder plus de moyens aux points d'éducation et d'insertion sociale pour que les dispositifs de médiation sociale soient plus dans les QPV
  - Remplacer le terme de médiateur social par médiateur urbain

**ENJEU 3**

**Emploi-insertion et développement économique**

**Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser**

**VISUEL**

- LES CONSTATS**
- Une progression de l'emploi de 20% depuis 2014 dans les communes de la Métropole ayant un QPV (21% à l'échelle de la Métropole) – (Source URSSAF)
  - La plupart des QPV de la Métropole de Lyon ne constituent pas de véritables pôles d'emploi. En revanche, les communes qui sont des QPV possèdent le pôle économique de la métropole de Lyon. Elles rassemblent 8 établissements économiques sur 10 de la métropole
  - 79 % des nouveaux établissements créés en 2021 en QPV ont été créés dans le secteur de la micro-entreprise (contre 67% à l'échelle de la Métropole)
  - Majoritairement, les activités créées par les micro-entreprises des QPV sont peu ou moyennement peu de qualifications. (Etude Urban Lyon. Les micro-entreprises de la métropole de Lyon, janvier 2023)
  - Le taux de chômage dans les QPV de la Métropole de Lyon atteint 27,5% en 2019 soit 14 points de plus que le taux moyen observé dans la métropole (13,3%) (Source : Insee 2019)
  - Le taux d'activité des femmes des QPV est de 56 % contre 70 % à l'échelle de la métropole (Source : Insee 2019)

**PAROLES D'HABITANTS\***

- « On a toujours l'impression de ne pas rentrer dans la case pour bénéficier de la aide de la commune »
- « Le quartier de l'emploi ne se limite pas à l'emploi »
- « Il dure dans une entreprise à gagner en performance »
- « On peut discriminer sans s'en rendre compte l'Etat pour qu'on a besoin d'un regard extérieur »
- « Ce qui manque dans le travail, qui permet de trouver une personne, c'est d'avoir un référent unique »
- « Ce qui est indispensable c'est de pouvoir contacter une personne au service à l'information »

\* Valeurs issues des Ateliers (printemps 2023) et des consultations citoyennes (été 2023)

## ENJEU 3 A. Aller vers pour ramener vers : améliorer l'orientation des habitants

- Des habitants orientés et conseillés**
- S'appuyer sur le réseau des 17 lieux « proximité MIE » et leurs ressources (Pratiques et numériques pour les numériques, portail Métropole pour l'emploi...) en complément du réseau des acteurs de l'emploi (France Travail, Métropole)
  - Soutenir les actions d'allers vers (associations, médiateurs...) de façon coordonnée dans le respect de la charte de la métropole de Lyon pour l'emploi (Etat, Métropole)

## B. Rapprocher entreprises et habitants avec des modalités renouvelées

- Des entreprises impliquées dans les QPV**
- Accompagner et sensibiliser les entreprises de la Charte des 1000, à la lutte contre les discriminations (France Travail, MIE)
  - Outiller les entreprises de la Charte des 1000 sur le « recrutement adapté » (Etat, Métropole)
  - Sensibiliser les entreprises à développer des emplois compatibles avec les charges de famille (forums, mobilité...) (Métropole)
  - Mobiliser les entreprises sur l'apprentissage et la diversité des métiers notamment ceux en tension (Métropole France Travail, MIE)
  - Développer l'accueil des stagiaires de 3ème notamment pour les élèves sans niveau professionnel (Rectorat, Etat, Métropole, MIE et PAF)
  - Positionner des tuteurs de la Métropole dans la mise en place de partenariats d'emploi (Etat)
  - Capitaliser sur l'expérience Territoire Zéro Chômage de Gennevilliers Dord et étudier la possibilité d'en faire un modèle (Etat, Métropole)

## C. Faciliter l'insertion et les parcours vers l'emploi

- Un accompagnement effectif et décloisonné**
- Vérifier l'efficacité de l'accompagnement des bénéficiaires RSA dans les QPV : 1 personne, 1 droit, 1 parcours (Métropole)
  - Proposer un accompagnement personnalisé et adapté à un référent unique pour les bénéficiaires RSA en QPV (Métropole)
  - Mettre un système d'information permettant le partage des données entre les différents services dans le respect de la réglementation RGPD (Métropole)
- Des trains à l'emploi levés**
- Soutenir les pôles conjoints de proximité et assurer le maillage des QPV (Métropole)
  - Favoriser le déblocage de places en crèche dédiées pour les personnes en parcours d'emploi (CAF)
  - Développer des programmes d'accompagnement sur mesure « prioritairement pour des bénéficiaires en QPV (Etat, Métropole)
  - Faciliter l'insertion et les parcours via le dispositif Médiation Inclusive (Métropole)
- L'insertion par l'activité économique facilitée**
- Fischer de publics cibles (femmes, jeunes des QPV) dans le cadre de marchés passés par les pouvoirs publics (dans les écoles, marchés créatifs...) (Etat, Métropole)
  - Accrocher les heures d'insertion et développer les supports d'insertion, en lien avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés (Etat, Métropole, ba lieux)
  - Rapporter les besoins d'accompagnement et sociaux publics BAIE par des liens privilégiés avec les équipes de ba lieux sociaux en territoire (Métropole, CCAS)
  - Développer les chartes d'insertion, les chartes jeunes comme outil d'insertion, de découverte du monde du travail (Etat, Métropole, ba lieux)





### ENJEU 4 Renforcer le potentiel économique des QPV

- Une dynamique entrepreneuriale encouragée**
  - Soutenir la mise en place de « clubs pour l'entrepreneuriat » pour tous\* à l'échelle des QPV (Métropole, Etat, BPI France)
  - Compléter le réseau Lyonnais et CILS lab en phase amont et post-évaluation avec les 3 périmètres (Etat-en-Ville, Réseau, Club d'Entrepreneurs) (Métropole)
  - Poursuivre le soutien aux coopératives jeunesse (Métropole)
  - Concevoir des démarches « talents et » et « entrepreneuriat au féminin » en mobilisant les publics des QPV (Métropole, Etat)
  - Accompagner à l'entrepreneuriat les publics à minima et adjoindre dans les QPV par les dispositifs CILS lab et EIL, le réseau Lyonnais, les périmètres d'entreprises en veille et à leur bonne articulation (Etat, Métropole)
- Des activités économiques au cœur des QPV**
  - Maintenir les développements économiques territoriaux et renforcer leur financement (Métropole)
  - Favoriser et soutenir l'émergence et l'implantation de projets économiques structurants, sur une logique de filières d'avenir, contribuant à la transition économique et environnementale notamment à l'occasion des projets de renouvellement urbain (Métropole, Etat)
  - Evaluer la capacité foncière permettant d'accueillir de l'activité économique (Métropole)
  - Créer les conditions d'implantation de projets économiques et d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (Métropole / bailleurs)
  - Soutenir sur les projets économiques structurants de Vaux-en-Velin et d'implantation de nouvelles entreprises pour développer l'animation, la sensibilisation, la formation et l'expérimentation à la transition économique et environnementale (Métropole, Etat)

### E. Structurer l'animation territoriale

- Une animation territoriale lisible**
  - Faciliter l'étendue de la gouvernance : Faire concorder les comités territoriaux de France Travail avec les conférences territoriales de l'insertion et de l'emploi (CTIE) comme lieu de coordination partenariale (Métropole, Etat, Métropole)
  - Assurer une animation territoriale de qualité au bénéfice des habitants : Positionner les coordinateurs emploi-insertion (CEI) de la Métropole comme les coordinateurs des actions locales, en lien avec les équipes projet de la politique de la ville (Métropole, Etat, Métropole)
  - Généraliser des instances d'information sur l'ensemble des dispositifs et emploi à destination des familles des partenaires intervenant auprès des habitants (Etat)

### Le point de vue des habitants et des associations

- A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville**
  - Amplifier les actions d'habitants pour permettre aux habitants de bénéficier d'un service de qualité
  - Developper l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les QPV
  - Intégrer davantage les associations dans la gouvernance et le réseau d'acteurs. Les associations sont présentes auprès des publics spécifiques (jeunes notamment, mais aussi femmes/jeunes filles) et ont un impact en termes d'innovation (dans les approches, dans les méthodes, notamment par le sport, accompagnement à la pair, ...)
  - Mener des ateliers de partage des compétences afin de permettre aux demandeurs d'emploi de sortir de l'isolement
  - Travailler sur l'orientation des lycéens afin d'être les orientations professionnelles et pratiques ou études à pour certains élèves

### Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Renforcer les actions de lutte contre la discrimination à l'embauche, et renforcer le suivi des engagements des entreprises de la Charte des 1000
- Renforcer l'aller-vers à comme base du travail social et en renforcer les moyens
- Négocier avec les entreprises et les institutions qui s'installent dans les QPV afin qu'un pourcentage d'emplois soit réservé aux habitants des QPV
- Veiller à ce que l'auto-entrepreneuriat ne crée pas que des emplois précaires

ENJEU 4

Education

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes

VISUEL

### LES CONSTATS

- Réussite scolaire : en 2021, 78 % de réussite au Brevet en REP, REP+ contre 87 % hors Education prioritaire et 93 % dans le privé\*\*
  - Compétences scolaires : 50 % des élèves de QPV ont une maîtrise des compétences des compétences en CP contre 70 % sur les établissements hors QPV\*\*
  - Une représentation majoritaire des QPV dans « défavorisés » en REP et REP+ et dans leur proportion a diminué entre 2015 (REP : 52 % / REP+ 67%) et 2021 (REP : 49 % / REP+ 60 %)\*\*
  - Seulement 10 à 20 % des lycéens en QPV utilisent la restauration scolaire\*\*
- \*Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, DEPP, Académie de Lyon  
 \*\*source : Métropole de Lyon

### PAROLES D'HABITANTS\*

- « l'avenir prend en charge les élèves de réussite »
  - « On fait davantage de visites à la piscine de réussite »
  - « On n'a pas beaucoup de réseaux pour aller à l'école »
  - « On ne peut pas aller à l'école sans aller à la piscine de réussite »
  - « On a des projets humains et former les enseignants pour être en charge des enfants avec handicap »
  - « Il faut poursuivre le soutien à la réussite aux actions éducatives à destination des enfants des jeunes et des familles »
  - « Il faut faciliter les déplacements et l'accompagnement des élèves »
  - « Les jeunes ont besoin d'un maître à bord pour leur orientation et sont capables de bien des choses »
- \*Valeurs issues des Ateliers (printemps 2023) et des conversations citoyennes (été 2023)

### ENJEU 4 A. Amplifier l'ancrage des établissements sur les quartiers

- Des établissements ouverts plus largement**
  - Renforcer la continuité éducative notamment par le déploiement progressif de l'ouverture à tous les élèves de collèges en réseaux d'éducation prioritaire dans une logique de coordination partenariale (Etat)
  - Développer l'ouverture des écoles durant la deuxième quinzaine d'août pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire (Etat-Education nationale)

### Ouvrir le hors-quartier

- Favoriser les projets inter-collèges Education prioritaire / hors éducation prioritaire (Métropole)
- Construire des parcours de réussite éducative Collège-Lycée-Enseignement supérieur, notamment par le déploiement du dispositif « Collèges à la réussite » et facilité l'accès aux internats d'excellence (Etat)
- Maintenir l'accès des élèves boursiers des QPV aux internats d'excellence (Etat-Education nationale)
- Favoriser la mise en œuvre du dispositif des collèges apprentis (Etat-Education nationale)
- Maintenir une priorisation des QPV dans la mise en œuvre des politiques jeunesse (comme le dispositif vie-vacances) (Etat, CAF)
- Poursuivre un accompagnement particulier des jeunes publics résilients en QPV dans ce cadre dispositif de la jeunesse et des sports (par exemple alliance à quatre, priorisation dans le cadre des inscriptions à SNU...) (Etat-Education nationale)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de la jeunesse afin de faciliter et renforcer leurs projets professionnels, par exemple avec le réseau Promoteurs du net (CAF)
- Favoriser l'autonomie des jeunes des QPV autour de projets de responsabilité via l'accompagnement des projets solidaires de jeunes (CAF)
- Maintenir la localisation en QPV comme critère de priorisation des dossiers (par exemple collèges apprentis) (Etat-Education nationale)

### B. Offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité

#### Un climat scolaire amélioré

- Mettre en place des médiateurs sociaux au sein des établissements scolaires inscrits en REP en lien avec l'éducation nationale (Métropole)
- Equiper des équipes de prévention dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP (Métropole)
- Poursuivre et étoffer le réseau des établissements en QPV accueillant des nouveaux enseignants pour une meilleure connaissance du quartier, des publics, des acteurs (Métropole, Etat)
- Conforter la médiation dans les transports en commun, particulièrement ceux desservant les QPV et leurs collèges (Glynn Mobilités et opérateurs)

#### Un cadre de travail épanouissant

- Prioriser les interventions sur le b2b (renovation/réhabilitation) sur les espaces extérieurs (végétalisation) et la restauration scolaire en veille, à la réduction (Métropole)
- Intégrer davantage les collèges en REP à recourir à la restauration scolaire en proposant des lieux de restauration scolaire dans chaque établissement et en développant un rôle de prescripteur avec les acteurs organisés sous le temps méridien (Métropole)

### ENJEU 4 C. Renforcer la réussite éducative par un continuum éducatif

#### L'éducation dès le plus jeune âge

- Accompagner le développement de places en crèche en QPV via des financements bonifiés (CAF)
- Promouvoir l'accès des enfants à partir de 2 ans en lien avec la PMI, Métropole (Etat-Education nationale)

#### Des parcours éducatifs renforcés

- Developper l'accès des stagiaires de 3ème notamment pour les élèves sans réseau professionnel par une mobilisation des services publics, de l'éducation populaire et des entreprises (Etat-Métropole)
- Soutenir les dispositifs de réussite éducative, par exemple les Programmes de Réussite Educative co-financés par les communes (Etat)
- Developper l'association des partenaires au Groupe de Prévention du Décrochage scolaire en collège (Etat-Education nationale)
- Enrichir les offres de formations dans les établissements les plus défavorisés et accompagner les élèves issus de milieux défavorisés vers des formations à l'issue d'un établissement (Etat-Education nationale)
- Soutenir les projets éducatifs des collèges particulièrement en éducation prioritaire (Métropole)
- Dans les communes volontaires, renouveler la labellisation des « Collèges à la réussite » et soutenir et accompagner les projets de réussite éducative (Etat-Education nationale)
- Prioriser les QPV dans le soutien aux « Centres Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) en vue d'accompagner les enfants et les jeunes dans la réussite éducative (CAF)
- Poursuivre le soutien aux dispositifs d'accueil des élèves en situation temporaire et favoriser l'essaimage de dispositifs d'accueil innovants (Métropole, Etat)

### D. Augmenter l'attractivité des établissements scolaires

#### Des moyens renforcés pour réussir

- Prioriser en compte, sous réserve des directives et des arbitrages nationaux, les évolutions de la géographie prioritaire dans la mise à jour de l'éducation prioritaire afin d'assurer la convergence progressive de l'éducation prioritaire et de la géographie prioritaire (Etat-Education nationale)
- Renforcer la coordination des dispositifs existants relevant de l'éducation nationale et de la Métropole, dès le plus jeune âge et sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires (Etat et Métropole)
- Equiper les dispositifs accueillis aux collèges en éducation prioritaire (Métropole)
- Renforcer le recours aux bourses par une information mieux ciblée, et une médiation adaptée (Etat-Education nationale, Métropole)

#### Mixité scolaire et sociale stimulée

- Equiper des projets de mixité sociale et scolaire avec les communes volontaires en lien avec l'éducation nationale (Métropole)
- Encourager la mixité sociale par l'offre d'options dans les établissements en QPV (Etat-Education nationale) et par des aménagements (par exemple par centre boursier par ex.) à la reconstruction de la carte scolaire (Métropole)
- Impliquer la concertation des jeunes à travers une intercommunalité entre les collèges Education prioritaire et hors éducation prioritaire (Métropole)
- Mieux valoriser l'offre de formation et les réussites des établissements scolaires en QPV (Métropole, Etat)



ENJEU 4

E. Développer le lien de confiance avec les parents

Des parents et des jeunes reconnus comme acteurs

- Poursuivre la mise en place d'un budget participatif en direction des collègiens et plus particulièrement en faveur de l'éducation prioritaire (Métropole)
- Soutenir le développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou dédiés au dialogue entre parents et leurs enfants, notamment les ateliers (Métropole, Etat, CAF)
- Intégrer des parents d'élèves dans le groupe de suivi de l'éducation et du Contrat de Ville (Etat-Métropole)

Des parents accompagnés

- Développer les lieux mobilisables et équipés pour et par les parents dans les collèges en QPV en lien avec l'Education Nationale (Métropole)
- Poursuivre la scolarité avec actions formatrices bien entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les espaces ressources parentales) (CAF)
- Promouvoir et développer l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail et la plateforme dans les réseaux d'éducation prioritaire (Métropole)
- Accompagner les familles allophones dans leur rôle de parents d'élèves via le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" en proposant des ateliers au sein des établissements situés en QPV ou accueillant des élèves de QPV (Etat)

Le point de vue des habitants et des associations

A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Venir à la prise en charge des élèves exclu temporairement et éviter l'abandon
- Valoriser les expériences collectives menées dans les établissements scolaires de QPV, notamment lors de projets concrets
- Renforcer la mixité des enseignements et des options pour favoriser l'attractivité des établissements en QPV
- Renforcer les sorties culturelles sur le territoire métropolitain (et pas seulement à l'extérieur), certains élèves de collège ne connaissent pas d'autres quartiers
- Valoriser le soutien à la réussite éducative mené par les centres sociaux ainsi que la vie associative (Education populaire)
- Renforcer l'information des parents sur l'orientation des élèves, mieux informer, mieux conseiller les élèves et les parents
- Renforcer l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents d'élèves
- Créer des groupes de soutien aux parents de pré-adolescents
- Favoriser les rencontres parents-professeurs dans les QPV et sensibiliser les professeurs à avoir un comportement et un discours adapté aux parents d'élèves de QPV (sans jugement, sans les dévaloriser)

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Promouvoir les QPV pour le recrutement des professeurs alternants
- L'ouverture des collèges de 8h à 18h doit s'accompagner de moyens accrus et de recrutements supplémentaires de professionnels
- Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés dans les QPV
- Augmenter les moyens alloués à l'éducation sociale ainsi qu'à la médiation scolaire en collège QPV
- Soutenir les lieux de restauration scolaire qui sont des lieux de socialisation
- Renforcer l'accueil des enfants handicapés en QPV (handicap visuel et intellectuel)
- Favoriser la mixité sociale par des ateliers-écoles dans les zones de QPV : venir des établissements hors-QPV mais en lien avec les représentations et priorités des élèves hors-QPV et sur les établissements (et les élèves) en QPV

ENJEU 5

Habitat et transitions écologiques

De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre

VISUEL

LES CONSTATS

- En 2021 les QPV métropolitains concentrent 32 % de l'offre locative sociale et 43 % de l'offre à loyer moyen (Diagnostic Urbain - données INSEE)
- Un tiers de l'occupation 2 fois plus importante en QPV (12,5%) sur la métropole en 2019 (données INSEE RGP 2019)
- 40 % des ménages en QPV ne sont pas motorisés (contre 29 % en métropole) (source : Diagnostic Urbain - données EDDT 2015)
- Une part modeste des transports en commun (29,5 %) proche de la moyenne métropolitaine (18,5%) mais des habitudes contrastées selon la positionnement du QPV (source : Diagnostic Urbain - données EDDT 2015)
- 45% des femmes des QPV n'ont pas le permis de conduire contre 25% dans la métropole (source Diagnostic Urbain)
- Au niveau national 82 % des habitants des QPV estiment avoir accès facilement à des produits de qualité contre 65 % hors QPV
- 70% habitants des quartiers HLM indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été dans leur logement contre 56 % au niveau national (Source : Diagnostic Urbain - données Hama Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les Français dans leur quartier »)

PAROLES D'HABITANTS\*

- « On veut des balcons à l'école qu'on puisse cultiver facilement »
- « On a des logements dignes »
- « Avec les canalisations qui fuient ça fait beaucoup plus d'effets de pollution des fontaines à eau »
- « Un aspect vert et agréable et ça fait beaucoup plus plaisir car ça fait toujours un peu plaisir à l'œil »
- « Nos parties communes devraient mieux être entretenues »
- « Des quartiers où l'on peut bien vivre, logements adaptés, lieux conviviaux adaptés à des espaces publics »
- « Il faut poursuivre les efforts dans les équipements publics pour le bien-être des habitants »

\* Valeurs issues des Années Vertes 2023 et des consultations citoyennes (Métropole)

ENJEU 6

A. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels

Des habitants formés et informés

- Améliorer l'accès à l'information des habitants avec les opérations de soutien et accompagner les lieux ressources sur l'habitat et le logement au sein de la métropole (Métropole, Etat)
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (généralistes, bailleurs, parité énergétique...) (Métropole, bailleurs)
- Mobiliser plus fortement les associations de locataires dans le dialogue avec les bailleurs (Métropole, bailleurs)
- Prendre en compte les habitants des QPV dans la réflexion sur la location active, en complément de la bonne information de logement et des offres d'ALV (Métropole, bailleurs, Ados Logement)
- Rendre plus visibles et lisibles les règles d'attribution de logements sociaux (Etat, Métropole, bailleurs)
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (généralistes, bailleurs, règles d'attribution des logements sociaux, sobriété énergétique...) (Métropole, bailleurs)

B. Agir par le logement

Un rééquilibrage de l'offre de logements au sein de la métropole

- Poursuivre les efforts de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre l'Est et l'Ouest du territoire métropolitain, tel qu'inscrit dans le PLVH (Métropole)
- Suivre et accompagner les communes enclavées au titre de la loi SRU via les contrats de mixité sociale (Etat, Métropole)
- Etudier la faisabilité d'une observatoire des logeurs du parc social afin d'éclairer les leviers du rééquilibrage (Métropole, bailleurs)

Une offre diversifiée et adaptée aux QPV

- Expérimenter de nouveaux dispositifs permettant d'accompagner la diversification des logements en QPV sur le long terme (Métropole)
- Analyser l'évolution des marchés immobiliers dans les quartiers PFIH et PFIHUI et réaliser un bilan quantitatif de la politique publique de la rénovation (Métropole)
- Analyser dans le temps l'évolution des copropriétés créées par la vente HLM en QPV (Métropole)
- Accompagner les copropriétés et des nouvelles copropriétés en QPV dans la compréhension de leur rôle et du bon fonctionnement des résidences (Métropole)
- Soutenir le développement des colocations à projets solidaires en QPV (Métropole, bailleurs)

Des parcours résidentiels adaptés et de qualité

- Accompagner le bien-vieiller dans les quartiers : recenser les logements sociaux adaptés aux besoins et aux personnes à mobilité réduite présents dans les QPV (Bailleurs, Métropole)
- Faciliter les mutations au sein du parc de logements sociaux : mieux faire connaître la bonne de logement notamment, mieux connaître les motifs de demande de mutation et travailler les leviers pour les situations de sous-occupation (Métropole, bailleurs)
- Poursuivre le copilotage du travail partenarial autour des parcours résidentiels dans les instances de réflexion de la CIL (Métropole, Etat)
- Poursuivre les objectifs d'attribution en QPV dans le respect des obligations de la CIM (Métropole)
- Favoriser l'attribution de logements sociaux aux personnes les plus en difficulté en dehors des QPV et faire le lien avec les travaux de la CIL (Etat, Métropole)
- Dans le cadre de la révision du FSL, conduire une réflexion sur les modalités et l'analyse de la couverture de besoins en QPV (Métropole)
- Poursuivre la mise en œuvre de la charte locale de logement de l'APRU et renforcer la fonctionnalité et l'entretien (Métropole, Etat, bailleurs)

ENJEU 5

Des copropriétés accompagnées

- Poursuivre la veille proactive sur les copropriétés et centres constructeurs en QPV ou à proximité (Métropole)
- Apporter un soutien en ingénierie aux syndicats et conseils syndicaux dans le cadre des dispositifs opérationnels (OPAC, CPAN ou Plans de travaux) (Métropole, Etat, Anah)
- Pour les copropriétés dégradées ayant bénéficié d'un dispositif opérationnel, prévoir un suivi de la copropriété et de l'évolution du marché immobilier en cas de dispositif (Métropole)
- Renforcer les interventions pour la réhabilitation de copropriétés, selon les termes de la loi à venir et l'Etat (Métropole)
- Mobiliser des moyens pour renforcer le GUPP pour les copropriétés dégradées (Etat-Anah, Métropole)

Des logements de qualité et confortables

- Poursuivre le déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne dans les QPV (Métropole, Etat)
- Soutenir la rénovation de logements en QPV par la mobilisation des aides de la Métropole et de l'Etat (Métropole, Etat)
- Mobiliser les aides à la végétalisation dans les projets de réhabilitation (Métropole, bailleurs)
- Accompagner la mise en place du service local d'entretien pour la maîtrise de l'énergie lors de ses interventions dans les QPV comme sur le reste du territoire métropolitain (Métropole)
- Essayer les expérimentations de lutte contre les nuisibles (nuisibles de lit, cafards, etc.) : leur rétablissement à un soutien spécifique aux publics précrits concernés au sujet (Métropole, Etat, bailleurs)
- Soutenir l'auto-réhabilitation accompagnée pour des locataires du parc social ou des propriétaires occupants modestes (Métropole, Etat, bailleurs)

C. Agir en proximité

Une présence des institutions plus visible et plus visible

- Amorcer une réflexion sur les « fonctions de proximité » dans l'ensemble du parc social et notamment dans les QPV (ville de chacun, coordination...) (Métropole, Etat, bailleurs)
- Poursuivre les actions aux fonctions de proximité via les dispositifs GUPP/PFIH (Métropole, Etat, bailleurs)

D. Adapter les quartiers au changement climatique

Nature en Ville, réduction de la consommation d'eau

- Préserver et renforcer la déperdition des sols et la récupération d'eau dans les QPV (Métropole, Etat)
- Renforcer la couverture végétale et la biodiversité des espaces en QPV (Métropole, bailleurs) soutenus des actions et contributeurs (Etat, Métropole)
- Optimiser les bonnes pratiques en faveur de la gestion économique de l'eau dans les jardins partagés (Métropole)
- Veiller à la participation par les QPV dans le cadre de la loi (Etat)

Réduction, tri, valorisation : des déchets mieux traités

- Renforcer l'information interactive, auprès des habitants des QPV pour réduire la production des déchets (Métropole, bailleurs)
- Expérimenter la mise en place d'un éco-centre de tri et de valorisation des déchets sur un QPV de la Métropole en veillant à une complémentarité des dispositifs de collecte déjà existants (Métropole)
- Poursuivre le partenariat dans le cadre de la convention « déchets » visant à traiter conjointement des déchets nécessitant une coordination : collecte, triage, traitement (Métropole, bailleurs)

Résilience des quartiers

- Essayer les dynamiques quartiers Quartiers Fiables et Quartiers Résilients (Etat, Métropole)
- Poursuivre le déploiement du réseau de chaleur urbain pour desservir les QPV (Métropole, Ademe)
- Conclure les projets de transition écologique des QPV (Bilan des Tendances)
- Apporter des investissements favorables à la transition grâce à la dotation politique de la loi SRU (Etat)
- Mettre en place une priorité QPV dans le plan d'accompagnement la transition de la résilience (Métropole)
- Prendre en compte la chaîne des espaces publics pour des aménagements durables des espaces publics et hors HLM (Métropole, Etat, bailleurs)
- Faire connaître les dispositifs éco-citoyens (Métropole)



ENJEU 5

E. Manger mieux manger abordable

Une alimentation saine et accessible

- Promouvoir une alimentation abordable et de qualité (amélioration sociale, panier solidaire, épicerie sociale et solidaire, programme « mieux manger pour tous ») (Métropole, Etat, ba fleur)
- Suivre l'expérimentation « territoire à vivre » mise en place sur Lyon 8 et en étudier les enseignements possibles (Métropole)
- Soutenir le développement des jardins partagés et des projets d'agriculture urbaine (ba fleur et Métropole)
- Suivre et capitaliser les opérations quartiers fertiles dans leur capacité à favoriser l'auto-production et le maraîchage (Métropole, Etat)

F. Renforcer les modes actifs et les transports en commun dans les QPV

Une tarification sociale accessible

- Suivre la reconquête de la tarification sociale et solidaire de manière temporaire (SYTRAL Mobilité)
- Faciliter la mise en place d'une expérimentation pour l'accès automatique à la tarification sociale et solidaire des transports en commun (Etat)
- Suivre la proposition des bénéficiaires issus des QPV éligibles au Dispositif Mobilité Inclusive (Dispositif personnalisé et offre dédiée aux bénéficiaires du RSA et personnes en insertion) (Métropole)

Des quartiers désenclavés

- Prendre en compte les QPV dans le bilan de mobilité des territoires lyonnais (horizon 2040) (Etat, Métropole) et dans le Plan local de mobilité (Métropole)
- Prendre en compte les QPV dans les arbranges des Plans de transport adaptés (Sytral Mobilité)
- Prendre en compte les QPV dans le cadre du schéma cyclable cycle 2033 (Métropole)
- Communiquer plus fortement sur les infrastructures de modes actifs (notamment les voies alternatives) destinées ou travaillées par les QPV (Métropole)

Des changements d'usages accompagnés

- Renforcer l'action locale de l'Agence des Mobilités et suivre la proportion de bénéficiaires issus des QPV : évaluation des permanences délocalisées déjà en place (Métropole, Sytral Mobilité)
- Aider à l'achat de vélos à assistance électrique et des vélos électriques (Métropole)
- Maintenir et renforcer la démarche « Vélô Ecoles » avec un ciblage spécifique de 30 % des bénéficiaires issus des QPV (Métropole)
- Cibler les QPV dans le dispositif « savoir rouler à vélo » (Etat)
- Penser de l'évolution du réseau vélo pour mieux desservir les QPV (Métropole)
- Intégrer plus fortement les QPV dans le déploiement de la politique de stationnement sécurisée pour les vélos (Métropole)

ENJEU 5

Le point de vue des habitants et des associations

Habitat

A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Développer dans les QPV de Habitat participatif, les logements intergénérationnels (Mixité et mixité plus âgée ou le Bail Révisé Solidaire (BRS))
- Veiller à la qualité des logements neufs (normes, matériaux, isolation...) et à leur adaptation aux habitants des QPV (typologie, balcon, jardin...)
- Mettre des formations pédagogiques à disposition des bénéficiaires d'associations de locataires afin de leur expliquer les réglementations de copropriété
- Travailler avec les copropriétaires et les syndicats de copropriétaires sur la gestion (des Immo, des ou des espaces extérieurs) en appuyant sur les associations d'insertion ou pour la transition écologique
- Faire de la recherche sur des problèmes qui touchent beaucoup de quartiers notamment les « nuisibles » (copréd, parasites, souris, rats...) pour trouver des solutions et les diffuser

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Informer et partager les habitants sur les critères d'attribution de logement social et favoriser les modes de médiation
- Maîtriser davantage les augmentations de loyer et de charges en cas de rénovation ou pour les résidences neuves
- Mieux prendre en compte les personnes âgées isolées, leur besoin de logement et de vie sociale
- Veiller à renouveler régulièrement les représentants des associations de locataires pour « faire tourner la parole » et garantir la représentativité
- Simplifier les démarches à la végétation, les dossiers sont trop complexes pour les copropriétaires

Transitions écologiques

A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Equiper les QPV en points de recharge pour la biométrie et les véhicules électriques
- Planifier les aménagements liés à l'écologie des personnes âgées (en déposant des nouvelles assises par exemple)
- Développer de la pédagogie sur les bonnes pratiques en matière de stationnement. Diminuer progressivement le stationnement des véhicules mais en tenant compte des besoins des habitants (des secteurs à vélocité de place) et reconnaître que la voiture est nécessaire dans les QPV
- Recherche de la pédagogie auprès des habitants sur la gestion des déchets le recyclage et le déploiement des sacs à compost
- Développer les actions de sensibilisation à la société énergétique comme le dispositif « Energie Tour » qui permet de faire des réalités économiques au quotidien
- Appuyer sur les associations existantes pour développer l'accès à la tarification sociale
- Promouvoir les dispositifs de locations de réparation et d'auto-réparation de vélos

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Proposer des aides à l'achat de vélos électriques et à l'achat de vélos électriques
- Sensibiliser les QPV à l'écologie et à la tarification sociale
- Soutenir les structures de distribution alimentaire en complément des épicerie solidaire et des groupements d'achat
- Veiller à la non-existence de l'offre de bus existante lorsque les quartiers sont desservis par une nouvelle ligne forte de transport en commun
- Développer de nouveaux projets « quartiers fertiles »
- Valoriser les circuits courts dans le Projet Alimentaire Territorial

ENJEU 6

Culture Sport Santé et Vie associative

Epanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie

VISUEL

LES CONSTATS

**Sport**

- Un nombre de licenciés en QPV nettement inférieur à la moyenne régionale de l'ordre de 20% en 2021

(Source : Diagramme Lyonnais)

**Santé**

- Des inégalités de santé démontrent tout sur la prévalence de certaines pathologies (diabète, asthme, ALD...) que sur l'offre de soins locale
- 40% des habitants des quartiers prioritaires ont déclaré avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation de médecine générale) pour des raisons financières contre 28 % dans les unités urbaines environnantes

(Source : Diagramme Lyonnais)

**Culture**

- Les lieux ne sont pas accessibles aux personnes handicapées (notamment les personnes âgées) « Ce n'est pas pour moi » « C'est loin » « Je ne sais pas »
- Une dynamique partenariale portée par la charte de coopération : en 2021, 22 partenariats ont été conclus pour 132 équipements culturels et socio-culturels éligibles à 195 projets menés

(Source : Diagramme Lyonnais)

PARCOURS D'HABITANTS\*

- « Il faut qu'il y ait un minimum de lieux culturels à proximité que ce soit au sein des équipements sportifs pour sensibiliser les citoyens au sport »
- « Il y a un manque de services de proximité dans les quartiers qui ne sont pas adaptés à des personnes en situation de handicap »
- « Il faut davantage valoriser les pratiques et les habitants dans les quartiers en encourageant le bénévolat »
- « Il faut privilégier des lieux collectifs pour favoriser le lien social, jardins partagés fleur à part ou collectif, par exemple, les jardins partagés et les jardins collectifs sont très utiles pour les habitants et les personnes âgées »
- « Les associations ont des difficultés pour recruter des bénévoles. Elles ont un vieillissement des bénévoles, il faut qu'elles arrivent à engager la jeunesse, elles vont devoir être plus innovantes, donner plus de moyens aux bénévoles »
- « On manque de médiateurs sportifs au sein des centres d'emploi dans les quartiers »

\* Interviews réalisées au cours de la concertation publique de 2023

ENJEU 6

A Favoriser la santé et le bien-être à tous les âges de la vie

Le sport-santé-bien-être encouragé

- Soutenir ou porter un régime particulier sur les structures labellisées « maisons sportives » existantes en QPV (Métropole, ARS)
- Mobiliser annuellement les réseaux de professionnels « sport-santé-handicap » et « sport inclusif solidaire et écologique » sur le territoire des QPV (Métropole)

Accès aux soins et santé mentale

- Soutenir le fonctionnement des points d'écoute adultes en QPV (ARS, Métropole) et des Points Accueil et Ecoute Jeunes (CAP)
- Promouvoir le développement des Centres Locaux de Santé sur la Métropole en priorisant les territoires les plus fragiles (ARS)
- Accompagner les communes volontaires les plus fragiles dans la mise en place d'un conseil local de santé mentale ou d'un volet santé mentale dans les centres locaux de santé (ARS)
- Soutenir les maisons de santé pluriprofessionnelles (ARS, CPAM) les centres de santé communautaires (ARS) et les Centres d'Education Sanitaire (Métropole) situés dans ou à proximité des QPV
- Intégrer dans la contractualisation avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) des objectifs pour la réduction des inégalités de santé (ARS, CPAM)
- Inscrire pour toutes les CPTS couvrant des communes avec des QPV un objectif de développement de maîtres de stages universitaires pour l'accueil des étudiants en médecine (ARS)
- Actualiser les zonages « zone intervention prioritaire » et « zone d'action complémentaire » en cohérence avec les QPV début 2025 permettre l'accueil d'élèves pour faciliter l'insertion des étudiants (ARS)
- Mettre en œuvre le plan d'action « zéro patient en attente longue durée sans médecin traitant » (CPAM)
- Soutenir le déploiement de l'expérimentation de la Maison de Santé et de la famille sur les QPV de la Métropole et en tirer les enseignements au niveau local (ARS)
- Promouvoir les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) pour soutenir les professionnels et structures qui font face à des personnes confrontées à des besoins en santé complexes permettant notamment de favoriser le maintien à domicile (ARS)
- Cartographier la démographie médicale pour adapter les besoins de demain (Métropole, Agence d'urbanisme)
- Soutenir les parcs à la carte de personnes en situation de handicap (Métropole)

Des actions en proximité

- Prioriser les territoires les plus fragiles (QPV) dans les appels à projets de prévention (Alimentation, santé mentale, activité physique) (ARS)
- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour la prévention et la promotion de la santé prioritairement dans les territoires fragiles (ARS)
- Poursuivre les démarches d'attente solidaire sur les territoires vulnérables pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (Etat)
- Mettre en place des actions de prévention (UT dentaire, les dépistages et les examens de prévention santé pour les habitants des QPV) (CPAM)
- Adapter les campagnes de prévention et de dépistage en lien avec les acteurs locaux (Métropole)
- Soutenir la prévention santé dans les établissements scolaires à travers les crèches éducatives (Etat)

C. Inclure par le Sport

Des équipements accessibles et de l'animation sportive dans les QPV

- Soutenir la construction ou la rénovation de terrain de sport (Plan Territoire de sport à l'horizon 2024) (Etat)
- Porter un regard particulier sur les QPV dans le cadre de l'APP (lots sportifs inclusifs en accès libre) (Métropole)
- Développer dans le cadre de Métropole Vacances Sportives les Outils du Sport 100-00h en QPV (Métropole)
- Favoriser le développement d'activités sportives pendant les vacances scolaires et l'apprentissage des valeurs de l'équité et du partage (Etat)

Des pratiques sportives pour toutes et tous

- Promouvoir les déploiements d'éducateurs socio-sportifs auprès des clubs sportifs des QPV (Etat)
- Prioriser des aides à l'emploi pour les clubs sportifs des QPV (Etat)
- Prioriser les QPV dans le déploiement des dispositifs « savoir nager » et « savoir nager à l'eau » (Etat)
- Etudier de manière spécifique les pratiques sportives des habitants en QPV afin de mieux identifier les besoins (Métropole)
- Favoriser au-delà des offices municipaux des sports des communes la découverte des sports par une intervention d'un club en QPV (Métropole)
- Développer la pratique sportive féminine dans les QPV via l'ANAP Sport Inclusive et solidaire (Métropole)
- Elaborer d'ici 2026 une charte de coopération sportive « Politique de la Ville » en associant les acteurs locaux (Métropole)



**ENJEU 6**  
**B. Favoriser un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour toutes et tous**  
 Des équipements culturels engagés

- Poursuivre la démarche de coopération culturelle de la ville par la signature d'une nouvelle déclaration de coopération culturelle\* (Métropole, Etat)
- Associer d'autres acteurs concernés par le contrat de ville à la démarche de coopération : bailleurs sociaux, maisons locales, Fédération d'éducation populaire, Syllabus Métropole... (Métropole, Etat)
- Mobiliser de nouveaux équipements métropolitains dans le cadre de la convention de coopération culturelle (Métropole)
- Inscrire dans les conventions avec les établissements culturels un objectif QPV (Etat, Métropole) : faciliter l'accès aux habitants des QPV, produire des médiateurs et/ou travailler la programmation ou co-construire des projets avec les habitants, s'impliquer dans la programmation culturelle Quartiers d'été (Métropole)
- Amplifier l'effort individuel du Paris Culture par des jeunes des QPV et s'appuyer sur la participation du Paris pour développer des parcours EAC (Métropole, Etat)
- Faciliter l'accès des enfants aux conservatoires et écoles de musique par des dispositifs existants et à expérimenter (Etat, Métropole)

- Proximité et égalité territoriale**
- Soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les QPV pour les communes volontaires par un accordement exceptionnel (Etat)
  - Accompagner la création de réseaux intercommunales de bibliothèques de la Conférence Territoriale de Métropole (CTM) prioritairement dans celles ayant des communes relevant de la politique de la ville (Métropole, Etat)
  - Expérimenter la mise en place d'un VIV culturel sur les projets publics en QPV (Métropole, Etat)
  - Mobiliser des adultes relais sur la médiation culturelle (Etat)

\* 8 grands équipements et événements de la Métropole sont concernés : Musée Lugdunum, Musée des Confluences, Les Bains d'Art contemporain et de la Danse, les Archives départementales, les Journées Européennes du Patrimoine, le Nuit de Fourvière et le Festival Lumière

**Des projets artistiques et culturels de qualité et durables**

- Poursuivre un soutien ciblé des projets artistiques et culturels par des financements croisés culture et Politique de la Ville (Métropole, Etat)
- Renforcer les moyens en matière de médiation sociale et culturelle : appui à une coordination culturelle en CTM soutenu à l'échelle métropolitaine (Métropole, Etat)
- Accompagner la présence d'artistes, de journalistes, d'architectes et d'acteurs du patrimoine dans les QPV via des résidences sur des durées suffisamment longues pour un travail avec les habitants (Métropole, Etat)
- Soutenir des projets de micro-folies dans les QPV pour les communes volontaires (Etat)
- Favoriser l'organisation de temps forts et d'événements dans le cadre de Quartiers d'été visant à donner de la visibilité aux actions et projets menés (Métropole, Etat)
- Renforcer le soutien aux actions d'insertion par la culture (Culture pour tous) et favoriser les parcours éducatifs culturels pour les habitants des QPV et notamment à destination des jeunes (Etat, Métropole)

**Des pratiques culturelles et éducatives reconnues, soutenues et valorisées**

- Mettre un travail de repérage des lieux de pratiques culturelles ou artistiques pour accueillir des projets artistiques et des pratiques artistiques (Etat, Métropole)
- Soutenir l'articulation entre les projets culturels des établissements locaux ou métropolitains et les projets artistiques déployés dans les territoires et le contenu éducatif des projets et la pratique artistique amateur (Etat, Métropole)
- Développer une politique concertée en matière d'EAC sur le temps scolaire et hors scolaire et encourager les actions d'été artistique et culturel d'été (Etat, Métropole)
- Travailler les questions de la rigueur et de l'éthique à travers des projets artistiques interurbains (Etat, Métropole)
- Accompagner la mise en place de classes à horaires aménagés orientées culture dans les QPV et en avaluer leurs impacts sur la réussite sociale (Etat-Education nationale, Métropole)
- Développer des formes de colonies de vacances artistiques auprès des enfants et de jeunes sur la période des vacances scolaires (Métropole, Etat)
- Accompagner des projets intergénérationnels en lien avec la place des seniors (Etat, Métropole)

**ENJEU 6**  
**L. Favoriser la vie associative en QPV**  
 Des moyens pour garantir le lien social

- Conforter les animations locales et les associations d'éducation populaire à travers les programmations sociales de l'Etat et de Métropole Quartiers d'été (Métropole)
- Soutenir, en lien avec l'Etat, le développement de structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) dans les QPV qui en sont dépourvus (CAF)
- Appuyer financièrement des structures d'Animation à la Vie Sociale (AVS) implantées en QPV et renforcer la concertation entre les partenaires institutionnels (Métropole, communes, Etat, CAF) dans le soutien à ces structures (CAF, Etat)
- Favoriser les initiatives habitantes et soutenir le pouvoir d'agir des habitants (groupes d'habitants, émergence d'associations locales) (Etat, Métropole)

**Des ressources à destination des associations**

- Prendre en compte les QPV dans les conventions objectives des structures d'accompagnement à la Vie Associative (Métropole)
- Faire connaître les réseaux Guide Assoc aux associations en QPV (Etat)
- Prendre en compte la dimension QPV dans le futur dispositif d'éducation populaire engagement citoyenneté (Métropole)
- Mettre en place et animer un réseau associatif spécifique à la politique de la ville (Métropole, Etat)
- Poursuivre la prestation dans les QPV des services civiques et des postes FOUEP (Etat)
- Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les financements Etat politique de la ville (Etat)
- Favoriser et soutenir l'émergence de "Tous les Jeunes!" permettant aux jeunes d'accéder à des services et de s'investir dans la vie associative (CAF)

**Un accueil des publics les plus fragiles**

- Renforcer la qualité d'accueil des publics fragiles via le financement de postes d'animateurs en sureffectif dans les accueils de loisirs en QPV dans le cadre des appels à projets FUSION PLUS et Territoires (CAF)
- Renforcer l'accessibilité des accueils de loisirs aux publics fragiles via un soutien financier à l'aménagement de la mise en place d'une tarification accessible sur plus fragiles et un accompagnement méthodologique des gestionnaires (CAF)

**Le Grand Parc Miribel-Jonage**

- Le Grand Parc Miribel-Jonage accueille un public vaste dont une part importante d'habitants issus des QPV. En plus de représenter un pôle d'attraction et de verdure à vocation à s'intégrer pleinement dans les actions soutenues par la Politique de la Ville

**ENJEU 6**  
**Le point de vue des habitants et des associations**

- A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville**
- Mieux communiquer sur l'offre de soins et l'offre associative existante
  - Développer l'accès des terrains de sport au public féminin aujourd'hui encore trop peu présents
  - Mieux communiquer sur l'offre culturelle en proximité
  - Faciliter la pratique des arts en général et reconnaître la diversité des pratiques artistiques
  - Faire des événements de quartiers dans et avec les jeunes QPV
  - Favoriser les initiatives ou les événements qui mêlent les cultures issues de différents communautés
  - Favoriser les événements intergénérationnels en mixité sociale et qui laissent une place aux femmes
  - Développer les initiatives de type « Café du dimanche » une fois par mois une réunion organisée avec des personnes isolées (jeunes, seniors etc.) autour d'un café afin de leur présenter le programme culturel à venir. Un atelier culturel est prévu à cette occasion
  - Favoriser les subventions pluriannuelles à des établissements culturels ainsi qu'à des associations pour la culture dans les QPV

- Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires**
- Litérer la parole sur la santé mentale dès le primaire pour prévenir au plus tôt
  - Soutenir les parents, les aidants de personnes en situation de handicap en augmentant le nombre de structures et de solutions de répit
  - Adapter le coût des licences sportives à un moyen financier des habitants
  - Quel est le rôle attendu pour les parents lorsqu'ils amenent leurs enfants au sport
  - Développer l'intégration au sein des associations présentes dans les QPV
  - Développer « tiers lieux » pour compléter les centres sociaux existants

**5. Les PROJETS DE TERRITOIRES**

Dans le territoire métropolitain, le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 constitue le cadre de référence de la politique de la ville. Il est décliné localement par des feuilles de route opérationnelles, déployées pour chaque commune et dénommées Conventions Locales d'Application (CLA). Ces conventions constituent les projets de territoires.

Toutes les communes de la Métropole inscrites dans la géographie Prioritaire de la Politique de la Ville se dotent de cet outil stratégique. Ces conventions s'appuient, en fonction des sujets identifiés localement et des spécificités locales, sur les enjeux et les objectifs définis à l'échelle métropolitaine. Les CLA déclinent de manière opérationnelle le Contrat de Ville Métropolitain à travers des engagements locaux des partenaires. Des sujets ou des thématiques identifiés localement, peuvent, avec le dialogue partenarial et intercommunal, s'intégrer dans la CLA.

Les communes uniquement dotées de Quartiers Populaires Métropolitains ont également la possibilité d'établir une CLA.

Les CLA font l'objet d'une signature par les principaux partenaires du Contrat de Ville Métropolitain dont les bailleurs présents sur la ville concernée et la CAF.

S'agissant de la gouvernance, les conventions locales d'application sont copilotées par la Commune, l'Etat et la Métropole de Lyon. La Préfète et le Président de la Métropole de Lyon ou leur représentant sont membres des comités de pilotage des différentes CLA pilotées par les Maires. Le service Politique de la Ville de la Métropole, les délégués de la Préfète des territoires respectifs sont membres des comités techniques des CLA. Cette organisation renforce ainsi les coopérations entre les institutions et l'articulation entre le Contrat de Ville Métropolitain et les Conventions Locales d'Application.

**6. MODALITÉS DE SUIVI & EVALUATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN**

Il convient de distinguer, dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, les éléments relatifs au suivi et à l'évaluation.

Le suivi consiste à mesurer l'évolution de la situation économique et sociale sur les territoires en Politique de la Ville. Cette observation se base sur un certain nombre d'indicateurs dont les données émanent de différentes sources (INSEE, CAF, ARS, Education nationale, ...). L'évaluation a pour objectif de mesurer, à partir de critères et de questions évaluatives, l'impact et l'effet des politiques publiques.

**COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE, SUIVI DES QUARTIERS AU SEIN DE NOTRE TERRITOIRE**

Créée en 1978, l'Agence d'urbanisme de la métropole lyonnaise (Urbalyon) est une association qui rassemble et fédère aujourd'hui des collectivités et des acteurs intervenant dans l'ensemble de la ville métropolitaine, voire à l'échelle régionale. Elle regroupe 82 membres à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats, chambres consulaires.

L'Agence d'urbanisme Urbalyon assure depuis 1996 l'Observatoire de la Cohésion Sociale et Territoriale qui de 2017 à 2024, l'Observatoire des Quartiers Populaires. Il a pour objectif de suivre l'évolution des écart entre les quartiers de la politique de la ville à la Métropole de Lyon, à partir d'indicateurs sociaux et d'un indice de sensibilité.

Le réseau de ménage, de revenus, de diplôme, la composition des ménages ou la répartition des emplois sont des paramètres régulièrement analysés. Des fiches par quartier comportent des données statistiques et des focus thématiques quantitatifs et qualitatifs sont réalisés. Urbalyon est également chargé du tableau de bord du nouveau programme national de Renouveau Urbain, permettant de mettre à jour des données relatives à la transformation urbaine.

La Métropole de Lyon en partenariat avec Urbalyon pilote l'Observatoire des Solidarités. C'est une instance de connaissance et d'échanges sur les grands problèmes des territoires : la protection de l'enfance, la santé, l'éducation et la précarité-inclusion. L'observatoire utilise les données permettant de comprendre les mécanismes à l'œuvre et d'adapter les politiques publiques de solidarité. Il articule également sur le terrain de l'action sociale et du médico-social et vise à organiser des espaces d'échanges et de débats, avec des personnalités issues du monde académique et les personnes concernées.

**EVALUATION EN CONTINU DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN**

L'année 2024 aura pour objectif de définir une méthodologie d'évaluation en continu du nouveau Contrat de Ville métropolitain. Deux outils sont à concevoir en partenariat : le baromètre d'évaluation et les études de suivi de cohortes.

Le baromètre d'évaluation comprend les questions évaluatives et les indicateurs permettant de mesurer la réalisation des engagements partenariaux. Il s'agit de déterminer leur nombre, les modalités de collecte et de mesure. Le suivi de cohortes a pour objectif d'analyser dans le temps un échantillon de population. A l'échelle des QPV, la photographie statistique peut générer une impression de stagnation ou d'aggravation alors que les parcours de vie, dénotés et de sortes des quartiers sont riches d'enseignements. Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville Métropolitain, il s'agit notamment d'analyser les parcours existants, le parcours des élèves en éducation prioritaire ou des personnes bénéficiaires du RSA.

Ces deux outils viendront nourrir les échanges au sein des instances de pilotage du Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ». Ils permettront de rendre compte aux habitants et aux associations des actions menées et de leurs impacts sur les territoires concernés.

**CLAUDE DE REVOYURE DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN**

A mi parcours, en 2027, le présent contrat fera l'objet d'une évaluation spécifique. A l'issue de cette évaluation, en fonction des résultats observés, une clause de revoyure du document contractuel pourra être activée. Elle permettra le moment venu d'ajuster le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.





Signataires



Sabrina Agresti-Roubache  
Secrétaire d'Etat  
aupès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer  
et du Ministre de la Transition Ecologique et de la  
Cohésion des Territoires,  
chargée de la citoyenneté et de la vie



Fabienne Buccle  
Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfète du Rhône



Bruno Bernard  
Président de la Métropole de Lyon

Franck Dumaine  
Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes de  
l'ADEME

Véronique Henri-Baugreou  
Directrice générale de la CAF du Rhône

Emmanuelle Lafour  
Directrice générale de la CPAM du Rhône

Joseph Sanfippo  
Directeur France Travail département  
du Rhône

Cécile Courrèges  
Directrice de l'Agence  
Régionale de Santé

Yves Corvalier  
Directeur général de la CARSAT Rhône-Alpes

Jérôme Bourne-Branche  
Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale du Rhône

Barbara Falk  
Directrice Régionale  
de la Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes

Alina Mouhadab  
Directrice Auvergne-Rhône-Alpes AURA HELM

Bruno Bernard  
Président du SYTRAL Mobilités

Bruno Chariss  
Président du SYMALM

Jérémy Breaud  
Maire de Bron

Laurence Faudra  
Maire de Décines

Muflé Laurent  
Maire de Feyzin

Mohamed Bouadjaba  
Maire de Chirok

Philippe Cochet  
Maire de Colure-et-Cuze

Sébastien Michel  
Maire de ECUF

Thierry Pozzol  
Maire de Fontaines-sur-Saône

Javier Ocho  
Maire de Gigny

Blancine Freyer  
Maire de Gigny

Grégory Doucet  
Maire de Lyon

Claude Cohen  
Maire de Mions

Jérôme Moreau  
Maire de Oulins-Pierre-Bénite

Véronique Déchamps  
Maire de La Mulotière

Christophe Quilhou  
Maire de Meyzieu

Eric Ballet  
Maire de Neuville-sur-Saône

Julien Smati  
Maire de Rivecourt-La-Puze

Christophe Duchêne  
Maire de Saint-Fons

Gilles Gascon  
Maire de Saint- Priest

Julien Vuillemin  
Maire de Vertrieux

Cécile Van Snyvander  
Maire de Villeurbanne

Marilyne Millet  
Maire de Saint-Genis-Laval

Hélène Geoffroy  
Maire de Vaulx-en-Velin

Michèle Picard  
Maire de Vénissieux

Alfède Habhat  
Eclode Accueil Pignatru

ARALIS  
Mohamed Ben-zouor

CCO Habitat ADOBA  
Lucie Brou

Elita  
Frédéric Lavigne

Alina Isire Habhat  
Isabelle RusT

Beatrice RA  
François Lombardi

Dynastie  
Marc Omer

Est Métropole habitat  
Cécile Reynard

